



RENTES GENEVOISES

RAPPORT ANNUEL 2017

Les beaux projets offrent de belles images

Pour illustrer leur rapport annuel, les Rentes Genevoises ont choisi de mettre en lumière trois magnifiques projets de vie – individuels ou collectifs – dans les domaines du sport, des arts et du développement de la jeunesse.

Il s'agit de la quête sportive de William Gargiullo, qui a couru de nombreux marathons de l'extrême sur tous les continents du globe ; de l'Orchestre des Trois-Chêne, qui permet à des musiciens amateurs de vivre et de partager leur passion pour la musique ; et de l'Ecole de voile du Yacht Club de Genève, qui offre aux jeunes la possibilité de se confronter et se former à un sport exigeant dans le respect de l'environnement dans lequel ils évoluent.





SOMMAIRE

04	Triptyque de la prévoyance Nicolas Pérez – Paul H. Dembinski – Pierre Zumwald
11	Profil des Rentes Genevoises
14	Gouvernement d'entreprise
23	Ressources humaines
27	Responsabilité sociale d'entreprise et développement durable
28	Marché
35	Finances
37	Comptes 2017
56	Notes
83	Rapport de l'organe de révision

DES RACINES TOUJOURS VIVANTES



4

C'est en 1849 que naissent les Rentes Genevoises, grâce à l'idée novatrice de James Fazy : créer une assurance qui permette, avec des moyens modestes mais réguliers, de financer sa retraite. Et par la suite, de bénéficier d'une rente qui couvre les besoins dans une maison de retraite.

Grâce à cette vision devenue projet de société, les Rentes Genevoises ont été la première institution en Suisse à donner une autonomie financière aux retraités : 100 ans avant l'introduction de l'AVS, et 136 ans avant le 2^e pilier.

169 années d'existence ont cimenté les Rentes Genevoises. Précurseurs, elles ont acquis avant les autres une vision en matière de prévoyance individuelle. De solides piliers ont donné quatre valeurs cardinales à l'entreprise. **La contemporanéité** : comprendre le monde dans lequel nous évoluons. **L'anticipation** : prévenir les risques, identifier l'émergence de nouvelles tendances, dans une perspective d'innovation permanente. **La sécurité** : garantir la protection du patrimoine des assurés et de leurs revenus. **La pérennité** : elle est la motivation principale de nos actions envers nos clients privés et institutionnels.

Les Rentes Genevoises étaient modernes et novatrices en 1849 et le sont toujours. Elles offraient une réponse à une problématique de l'époque, comme elles le font encore aujourd'hui. C'est pour répondre à ce besoin qu'en 1933 le Conseil d'Etat octroya sa garantie à l'Etablissement, gage de sa confiance. Une confiance bien placée, puisqu'en huit décennies l'Etablissement n'a jamais eu recours à cette garantie. Pendant cette période, le monde a souvent été la proie de guerres, de crises politiques, économiques et financières.

Lors de la révision de la loi en 1992, cette foi en notre Etablissement a été confirmée par le Parlement cantonal. La Loi concernant les Rentes Genevoises a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil. Dans cette loi apparaît,

entre autres, une nouveauté en matière de gouvernance : la désignation de deux représentants des assurées et des assurés, par leurs pairs, au Conseil d'administration.

Alors que s'achève mon quatrième mandat, en tant que représentant des assurées et des assurés, je peux me retourner et apprécier le chemin accompli par les Rentes Genevoises ces quinze dernières années. Je relève la capacité de l'Etablissement à répondre aux besoins individuels de ses assurés, mais aussi à relever des défis de société : assurer une plus grande autonomie financière aux Genevoises et Genevois au seuil de leur retraite, et ce de concert avec la confiance conjugquée de notre Gouvernement cantonal et de nos assurés.

Chaque décision, chaque action s'inscrit dans le respect de l'héritage de James Fazy : la parole donnée et les engagements tenus. Que l'épargne constituée par les assurés fructifie pour que, le moment venu, la rente convenue soit versée.

Ce qui pouvait sembler une idée simple à l'origine, nécessite aujourd'hui une expertise dans de nombreux domaines (assurance-vie, finance, actuariat, immobilier, assurances sociales, IT, etc.). Il est actuellement en vogue, chez de nombreux assureurs-vie, de transférer le risque sur les assurés et de ne plus garantir les prestations en fin de contrat (assurances de fonds). Cette approche crée une grande incertitude dans la planification de notre retraite ! Ni le législateur (qui a créé les Rentes Genevoises), ni le client (qui cherche une réponse pour planifier sa retraite), ni les Rentes Genevoises (qui sont organisées sous la forme d'une mutuelle d'assurance et qui versent l'intégralité de leurs excédents au profit de leurs assurés), ne veulent de ces solutions aléatoires.

Avec aujourd'hui plus de 17 000 assurées et assurés, avec 185 millions de francs de primes encaissées cette année et près de 86 millions de francs de rentes versées en 2017,

les Rentes Genevoises demeurent un acteur incontournable de la prévoyance individuelle à Genève. Elles sont un atout essentiel pour l'Etat, dans le cadre de son développement économique et de sa politique sociale.

Chêne et roseau à la fois, les Rentes Genevoises sont enracinées dans notre canton, tout en demeurant souples et flexibles par tous les temps. Chaque exercice permet de renforcer la solidité et l'ancrage de l'Etablissement. Je tire un bilan positif de l'exercice écoulé et je tiens, au nom des représentants des assurées et des assurés, à vous remercier de votre confiance. Je félicite toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des Rentes Genevoises, pour leur haut niveau de savoir-faire dans leur métier et pour tous les services rendus aux assurées et aux assurés.



Nicolas Pérez

Représentant des assurées et des assurés
au Conseil d'administration

LA COMPÉTENCE AU SERVICE DE L'AVENIR



6

Chères assurées, chers assurés, chères collaboratrices et chers collaborateurs, chers partenaires et chers amis des Rentes Genevoises,

Les chiffres au 31 décembre 2017 sont bons avec un bilan qui franchit pour la première fois le cap des 2 milliards de francs, un excédent substantiel qui a permis de renforcer encore la structure financière et d'augmenter le degré de couverture à 114.4%.

Ce résultat est le fruit d'un effort constant à tous les niveaux des Rentes Genevoises : les collaborateurs, la Direction et le Conseil d'administration. Plus précisément, quatre facteurs ont principalement contribué à la performance 2017 :

- a) La rigueur en matière de tarifs sur les nouveaux contrats, qui a encore été resserrée en 2017 ;
- b) La maîtrise des coûts de fonctionnement aussi bien internes qu'externes ;
- c) L'amélioration continue des méthodes et des instruments de gestion, ainsi que des compétences des collaborateurs, de la Direction et du Conseil d'administration ;
- d) Le climat favorable sur les marchés financiers, alors que les anticipations en fin d'année 2016 étaient tout sauf euphoriques.

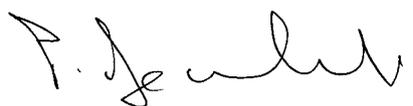
Ceci dit, dix ans après le début de la crise financière, l'environnement économique – mais aussi, ce qui est plus nouveau, géopolitique et réglementaire – reste peu prévisible. En dépit des meilleurs instruments de navigation, le maintien du cap demande des efforts et de l'imagination. Cela se traduit par le fait que la stratégie financière appréhende le long terme de manière à assurer la stabilité financière dans un grand nombre de scénarios économiques. Cela implique une prise de risques, certes limitée, mais prise de risques tout de même, avec – pour contrepartie – la renonciation consciente à trop miser sur le marché des actions.

Puisqu'en finance rien n'est jamais définitivement acquis tant que les gains ou les pertes relèvent de variations de valorisations, les Rentes Genevoises ont décidé cette année d'instaurer une nouvelle provision : la provision pour le renforcement des bases techniques. Elle a été dotée de 17.5 millions de francs. En plus, la réserve de fluctuation de valeurs a elle aussi été augmentée, alors qu'une partie du résultat a été distribuée aux assurés sous la forme de participation aux excédents. Quelle que soit la modalité précise – distribution directe ou renforcement financier des Rentes Genevoises – l'intégralité du résultat opérationnel est revenue, cette année encore, aux clients. L'absence d'actionnaires à rémunérer caractérise la forme mutuelle de l'assurance cantonale que sont les Rentes Genevoises.

Durant 2017, les Rentes Genevoises ont eu l'occasion de travailler étroitement avec le Département des finances et le Conseil d'Etat, en vue de moderniser les outils propres à la surveillance de l'Etablissement. Cette démarche, initiée par les Rentes Genevoises il y a plusieurs années déjà et commentée régulièrement dans les rapports annuels des années précédentes, a conduit à la mise en place de nouveaux outils de *reporting* et d'appréciation des risques. C'est notamment dans ce cadre – et à la demande du Conseil d'Etat – que l'Etablissement a passé le très exigeant « test de provisions minimums » avec un résultat positif à la clé, démontrant ainsi, notamment, la solidité financière des Rentes Genevoises.

Dans le contexte réglementaire, une bonne partie de 2017 a été occupée aux divers travaux préparatoires et expertises afin d'aider le Conseil d'Etat dans sa tâche de réécrire le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises. Ce document devrait être promulgué dans les premiers mois de 2018, juste avant les élections cantonales.

Pour réaliser tout cela, il y a les femmes et les hommes qui au quotidien mettent leur savoir et leur expertise de haut niveau au profit des clientes et des clients des Rentes Genevoises. Je tiens ainsi à remercier les collaboratrices et les collaborateurs, les cadres et les membres de la Direction qui s'engagent pour le développement à long terme des Rentes Genevoises ainsi que mes collègues du Conseil d'administration pour leur professionnalisme et pour le temps consacré à la mission qui nous a été confiée. Je remercie également toutes les assurées et tous les assurés des Rentes Genevoises ainsi que nos partenaires pour leur confiance. Elle nous honore, nous motive et nous pousse tous les jours à anticiper et à nous dépasser. Je ne saurais terminer ces lignes sans remercier notre Ministre de tutelle, M. le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco, et par lui, pour son soutien, le Conseil d'Etat.



Paul H. Dembinski
Président du Conseil d'administration

GARDER LES PIEDS SUR TERRE



8

L'exercice 2017 se termine sur de bons résultats avec un bilan à 2.1 milliards de francs et un excédent de produits de 56.7 millions de francs.

Ainsi, il a été possible de créditer plus de 35.9 millions de francs sur les avoirs des assurées et des assurés et de payer 85.8 millions de francs de rentes à 6308 rentiers, en augmentation de 2.7 % par rapport à 2016.

Le degré de couverture a progressé de 112.8 % à 114.4 % et le rendement est passé de 3.4 % à 5.1 %, ce qui a permis de couvrir les engagements et de renforcer les réserves et provisions au profit de la pérennité de l'Etablissement et donc au profit des assurées et des assurés.

L'encaissement des primes a par contre reculé à 184.6 millions de francs. Ceci est notamment dû au départ à la retraite, en début d'année, d'une conseillère qui n'a été remplacée qu'à la fin de l'exercice. Ce chiffre s'inscrit toutefois dans la moyenne de ceux relevés ces cinq dernières années.

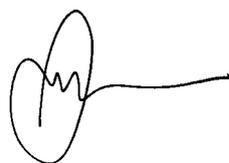
En parallèle au développement de l'Etablissement et à la gestion quotidienne de ses 17 000 clients, les Rentes Genevoises se sont investies de manière importante en 2017 sur des travaux de fond, en collaboration avec le Département des finances. L'objectif est de renforcer la gouvernance et d'ainsi faire face aux nombreux défis de ces prochaines années, que ce soit sur le plan économique ou législatif. Il s'agit notamment de travaux sur le renforcement de la surveillance, l'évolution du rapport de gestion au Conseil d'Etat, l'analyse de la mesure 63 du plan de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat, de l'appréciation des risques, etc. En interne, les Rentes Genevoises se sont également concentrées sur l'adaptation de nombreux documents comme le système de contrôle interne (SCI), les principes d'investissement, le règlement d'investissement, le règlement d'application traitant des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, etc.

Sur le plan législatif, les Rentes Genevoises ont travaillé avec succès sur la LOIDP (Loi sur l'organisation des institutions de droit public) à laquelle la Loi concernant les Rentes Genevoises va faire référence de manière explicite, sur le projet de modification du RRG (Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises) ainsi que sur le RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui vise à protéger les données des ressortissants de l'Union européenne. Le travail sur ce règlement a permis d'anticiper la mise en place au niveau suisse de la prochaine LPD (Loi sur la protection des données).

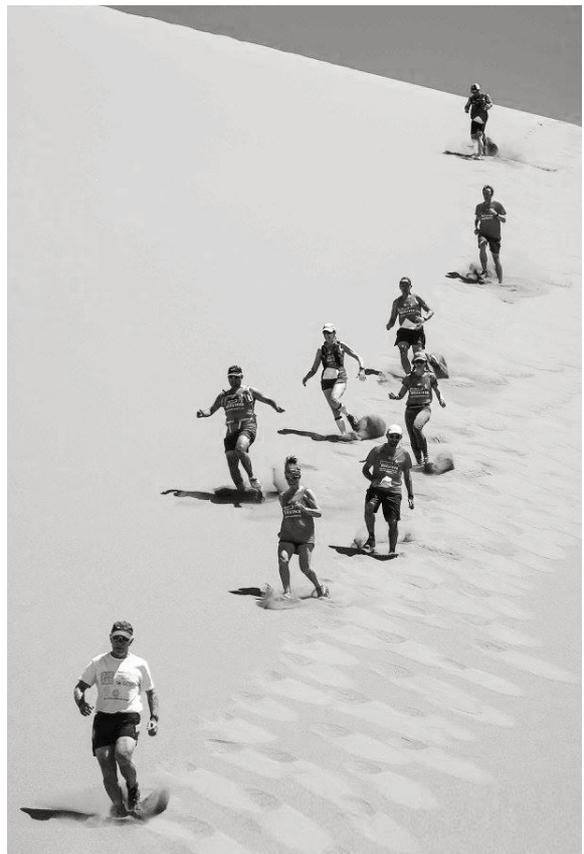
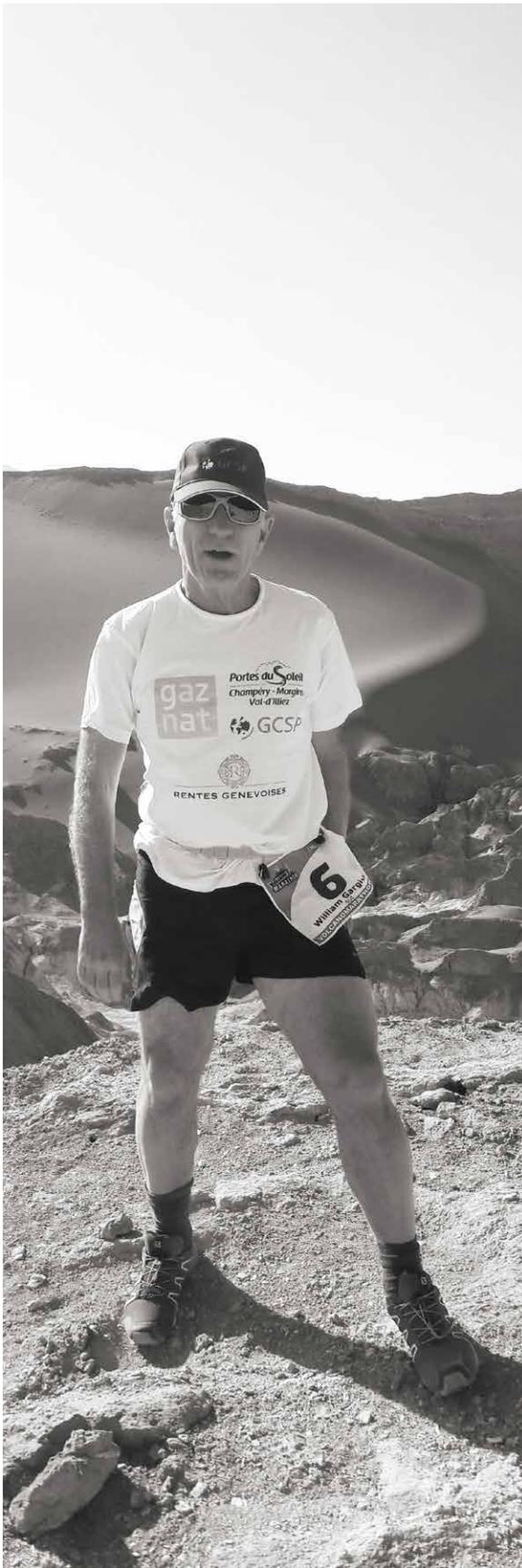
Au niveau du support et des outils, les Rentes Genevoises ont mis en place, en avance d'un an sur les exigences, les nouvelles règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et ont, à ce titre, automatisé entièrement le traitement journalier des personnes potentiellement exposées. De nouveaux outils de comptabilité analytique ont également été développés, permettant d'optimiser la valeur ajoutée des processus. L'aboutissement du développement de nouveaux produits en 2017 permettra de les mettre sur le marché au début 2018. Finalement, le projet «Espace de vie» s'est poursuivi tout au long de l'année. Il consiste à créer sur la place du Molard un espace public pour promouvoir la prévoyance, du 1^{er} au 3^e pilier, afin de répondre au constat fait ces dernières années qu'une personne sur deux (deux femmes sur trois) se dit insuffisamment informée sur la prévoyance. Son ouverture est prévue en 2018.

2017 a été une année très exigeante sur tous les plans et ce sont les efforts consentis ces dernières années en matière de formation et de maintien à un niveau élevé des compétences qui ont permis d'y répondre. Chacune et chacun s'est investi avec professionnalisme et conviction. C'est aussi le résultat d'une collaboration constante avec le Conseil d'administration. Qu'il en soit ici remercié. Sa confiance et les défis qu'il propose de relever sont une

grande motivation. Mes remerciements vont aussi à la Direction et à l'ensemble des cadres, collaboratrices et collaborateurs des Rentes Genevoises. Leur proactivité et leurs compétences sont des atouts sur lesquels un avenir serein, mais exigeant, peut être construit. Les divers partenaires qui nous accompagnent sont également essentiels. Partageant notre philosophie de la prévoyance et nos valeurs, ils permettent de répondre de manière efficace aux besoins des Rentes Genevoises et de leurs clients. Finalement mes remerciements vont aussi et surtout aux assurées et assurés de notre Etablissement. Ils sont notre raison d'exister et nous mettons tout en œuvre pour qu'aujourd'hui comme dans les prochaines décennies, les Rentes Genevoises honorent leurs engagements et restent à leur service et surtout à leur écoute!



Pierre Zumwald
Directeur général



PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom	Activités
Rentes Genevoises	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurisation de patrimoine – Prévoyance – Planification en prévoyance individuelle – Placements financiers – Produits de rentes – Gestion de portefeuilles de rentiers issus de caisses de pension – Réassurance de la longévité – Polices de libre passage
Siège	
Genève	
Forme juridique	But
Etablissement de droit public fondé en 1849 et régi par la loi du 3 décembre 1992	Encourager et développer la prévoyance dans le canton de Genève

11

ÉVOLUTION DES RENTES GENEVOISES

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total du bilan (en CHF)	2.07 milliards	1.95 milliard	1.82 milliard	1.75 milliard	1.63 milliard	1.50 milliard
Total Produits Assurance	184.6 millions	219.5 millions	197.0 millions	184.6 millions	199.2 millions	187.5 millions
Résultat net Placements	99.1 millions	63.2 millions	24.0 millions	80.0 millions	76.6 millions	72.1 millions
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves	56.7 millions	21.2 millions	(12.6 millions)	36.3 millions	35.7 millions	31.6 millions
Nombre d'assurés...	17134	16072	14992	14097	13586	12865
Variation	+ 6.6%	+ 7.2%	+ 6.3%	+ 3.8%	+ 5.6%	+ 5.0%
... dont assurés actifs	10826	9932	9045	8348	8048	7391
Variation	+ 9.0%	+ 9.8%	+ 8.3%	+ 3.7%	+ 8.9%	+ 7.4%
... dont assurés pensionnés	6308	6140	5947	5749	5538	5474
Variation	+ 2.7%	+ 3.2%	+ 3.4%	+ 3.8%	+ 1.2%	+ 2.0%
Nombre de collaborateurs	31	33	34	32	32	30

But

Le but des Rentes Genevoises est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse du 3 décembre 1992 :

Art. 2 But

¹ Les Rentes Genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Afin de servir ce but de manière efficace et adaptée aux besoins de leurs clients, les Rentes Genevoises ont positionné leur marque et leur savoir-faire au carrefour de deux mondes : les assurances d'une part, les banques et les gestionnaires de fortune d'autre part.

Les Rentes Genevoises proposent des prestations qui sécurisent durablement un patrimoine. Prêtes à répondre aux imprévus et aux aléas du marché, elles contribuent à la sérénité de leurs clients. Les garanties qu'elles offrent sur le long terme en font un partenaire crédible.

La confiance se construit dans la patience et le respect de valeurs fortes. C'est pourquoi l'Etablissement oriente ses réflexions stratégiques et opérationnelles dans un esprit de concordance économique, sociale et environnementale (démarche d'entreprise socialement responsable – ESR). Ainsi, sa vision, sa stratégie et toutes ses prestations sont fondées sur la pérennité.

Principes généraux

En tant qu'experts en sécurisation de patrimoine, les Rentes Genevoises jouissent d'une légitimité et d'un savoir-faire exceptionnels dans la prise en charge d'un patrimoine, qu'il soit privé ou institutionnel. Elles font fructifier le patrimoine confié. Elles offrent une garantie maximale. Elles inspirent sécurité et confiance. Leurs valeurs, reprises ci-après, sont : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité.

Les Rentes Genevoises pratiquent une gestion financière prudente, axée sur le long terme et sur une performance durable. Elles préfèrent une stratégie d'investissement solide et diversifiée à des réactions intempestives aux soubresauts

boursiers. Les biens immobiliers occupent une part importante de leurs actifs : une tradition de longue date pour un Etablissement qui cherche avant tout à sécuriser les placements et l'épargne qui lui sont confiés.

Etablissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, les Rentes Genevoises n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux assurés, principalement sous trois formes : le bonus d'intérêts payé sur le capital durant la phase d'épargne, la revalorisation des rentes et le complément d'excédents. De surcroît, conformément à la loi, l'Etat de Genève garantit les rentes servies par l'Etablissement. Celui-ci s'adresse à toutes les personnes ou collectivités liées au canton de Genève par l'origine, le lieu de résidence ou le lieu de travail.

Valeurs

Les valeurs des Rentes Genevoises sont davantage que de simples déclarations d'intention : elles guident l'Etablissement.

Elles sont partagées et vécues au quotidien tant par les collaboratrices, les collaborateurs, les cadres et la Direction que par le Conseil d'administration :

- La sécurité : garantir la protection à vie d'un patrimoine et de son revenu est au cœur de notre engagement. La sécurité représente le pivot central de notre système de valeurs.
- La contemporanéité : s'inspirer de notre époque, écouter et accompagner nos clients au quotidien, c'est mieux reconnaître leurs attentes et les enjeux du marché.
- L'anticipation : prévenir les risques et identifier l'émergence de nouvelles tendances permet d'innover et de respecter nos engagements à long terme.
- La pérennité : notre histoire et notre expérience sans pareille dans les rentes sécurisées et personnalisées font de la pérennité une promesse durable envers tous nos clients privés et institutionnels.

Stratégie

Avec des engagements envers ses clients qui portent sur plusieurs décennies et peuvent approcher le siècle, la pérennité de l'Etablissement est un facteur fondamental dans la conduite des Rentes Genevoises. Cela se traduit par une approche mutualiste de la prévoyance et un mode de gestion financière qui ne cherchent pas à maximiser le profit à court terme, comme des actionnaires pourraient le souhaiter ou l'exiger. La philosophie des Rentes Genevoises consiste à anticiper et gérer les risques pour garantir la pérennité de l'Etablissement et la satisfaction des clients. La gestion financière suit la même logique : rendement régulier et minimisation des risques, plutôt que recherche de profits à tout prix.

Ces éléments se retrouvent dans la vision stratégique qui guide le développement de l'Etablissement :

- Fidèles à leur mission de promotion de la prévoyance depuis 1849, les Rentes Genevoises développeront toujours avec succès des solutions d'assurance individuelles et collectives adaptées aux besoins du marché.
- Avec la volonté d'équilibrer, dans la pérennité, rendement et sécurité, les Rentes Genevoises conjuguent innovation, expertise, rigueur, probité et responsabilité sociétale au service de leurs clients qu'elles accompagnent tout au long de leur vie.

Avant même que cela ne devienne obligatoire, les Rentes Genevoises ont mis en place une organisation qui s'appuie sur les meilleurs principes de gouvernement d'entreprise (*corporate governance*). Cette organisation est renforcée par la surveillance prudentielle qu'exerce le Conseil d'Etat et qui comprend un ensemble de dispositifs en vue de maintenir la stabilité de l'entité surveillée.

Depuis plusieurs années déjà, les Rentes Genevoises développent leur stratégie sur la base de scénarios d'adaptation et de développement dans une vision à long terme. Le monde de la prévoyance et celui des marchés financiers connaissent des mutations rapides et parfois inattendues. Les défis que représentent l'accroissement de la longévité et la persistance des taux bas compliquent la donne mais ne sont pas insurmontables. Par conséquent, la stratégie

de l'Etablissement s'appuie sur des outils modernes et s'adapte à l'évolution rapide de l'environnement. Elle repose notamment sur les axes suivants :

- Un positionnement fort sur le marché de la sécurisation de patrimoine dans la vie individuelle et la vie collective par le biais d'une offre évolutive, de canaux de distribution adaptés aux enjeux et de partenariats ciblés
- Le développement de nouveaux produits vie individuelle et vie collective ainsi que l'optimisation des produits au travers de processus systématiques de recherche et développement et d'observation du marché et du développement de prestations de services orientées sensibilisation sur la prévoyance
- Une gestion prévisionnelle efficace, déclinée dans une stratégie financière qui garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement, sur la base des méthodes généralement appliquées par l'assurance privée
- Le maintien à un niveau élevé des compétences métiers et la gestion de leur évolution pour répondre aux défis de la stratégie
- L'intégration des nouvelles technologies et modèles de gestion propres à supporter le développement de l'Etablissement dans le respect d'un rapport prix/performance
- Le maintien d'une capacité de veille stratégique dans les domaines clés de l'Etablissement afin d'assurer une adaptation rapide quand nécessaire [...]

L'approche stratégique des Rentes Genevoises est formalisée dans un document à cinq ans mis à jour annuellement. En 2017, l'utilisation du *Business Model Canvas*, développé par les Professeurs Osterwalder et Pigneur, a permis de mettre en évidence, avec une acuité encore accrue, les enjeux qui se présenteront ces prochaines années.

Les règles appliquées en matière de gouvernance d'entreprise sont définies dans la Loi concernant les Rentes Genevoises, son règlement d'exécution ainsi que dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration, les cahiers des charges des commissions du Conseil d'administration et les règlements internes de l'Etablissement. Les documents internes sont révisés régulièrement. Les Rentes Genevoises suivent par ailleurs les recommandations de la Charte ASIP¹ et du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

Structure

Les Rentes Genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance, sous la forme d'un Etablissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève. Toutefois, la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de sept membres : cinq d'entre eux, dont le Président, sont nommés par le Conseil d'Etat. Deux sont élus par les assurés. La Loi concernant les Rentes Genevoises fixe les modalités de renouvellement du Conseil d'administration. Ses membres sont nommés dans l'année qui suit l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Les mandats sont renouvelables, selon le droit en vigueur au 31 décembre 2017².

En application des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé d'un Bureau, d'une Commission de placement, d'une Commission immobilière, d'une Commission de tarification et prestations, d'une Commission d'audit, d'une Commission de nomination, d'une Commission de rémunération et de commissions ad hoc en fonction des besoins.

Le Bureau s'occupe du suivi opérationnel entre les séances du Conseil d'administration.

La Commission de placement assure le suivi des placements de l'Etablissement. Entre autres choses, elle prévoie les Principes d'investissement, le Règlement d'investissement et la Stratégie financière à cinq ans pour le Conseil d'administration. Elle se prononce également sur les propositions de nouvelles classes d'actifs et sur les investissements ou désinvestissements supérieurs à 15 millions de francs³.

La Commission immobilière gère l'activité immobilière. Elle prévoie notamment la Politique immobilière pour le Conseil d'administration et s'occupe du suivi des affaires, des acquisitions et des transformations d'immeubles. Elle coordonne ses activités avec la Commission de placement.

La Commission de tarification et prestations est responsable du suivi de la Politique tarifaire de l'Etablissement. Elle prévoie l'approbation des tarifs et les rapports de l'Actuaire conseil qui sont soumis trimestriellement à l'approbation du Conseil d'administration. Elle accompagne également la réflexion prospective de la Direction sur les besoins de prévoyance et les opportunités de prestations.

La Commission d'audit est en charge du suivi de l'Audit interne, qui lui est directement subordonné, et de l'efficacité du processus de gestion des risques.

La Commission de nomination appuie le Conseil d'administration quant à la gestion des compétences et lors de la nomination du Directeur général.

La Commission de rémunération soutient le Conseil d'administration dans la gestion des questions liées à la rémunération des employés.

Les tâches des commissions d'audit, de nomination et de rémunération sont assurées par le Bureau.

Les commissions ad hoc sont créées au gré des besoins. En 2017, une Commission informatique ad hoc s'est réunie deux fois pour approuver le Schéma directeur informatique 2017-2019 et le suivi des audits informatiques.

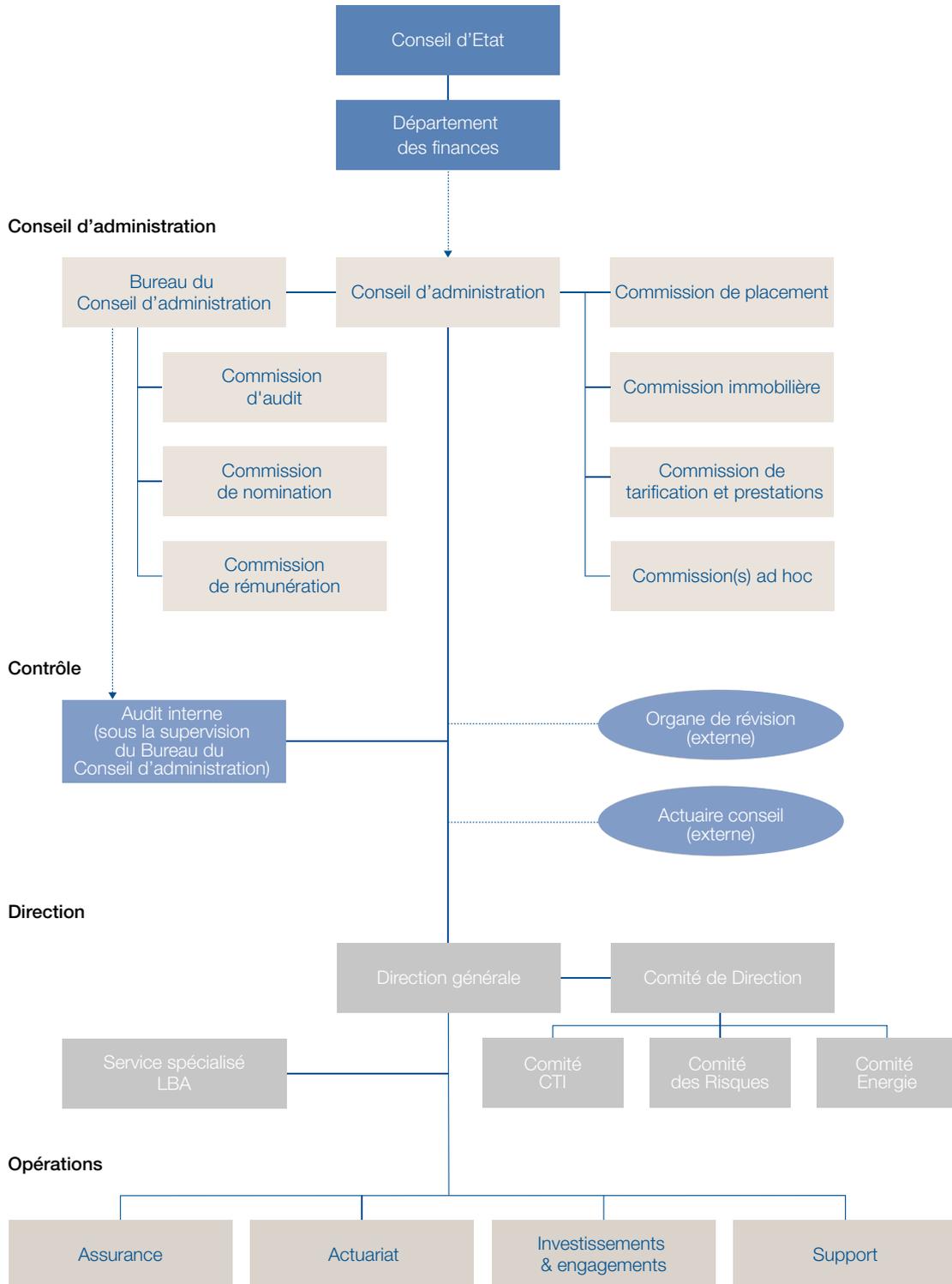
En application des meilleures pratiques, le Conseil d'administration procède annuellement à son autoévaluation. Les résultats issus de celle de 2016 ont permis la mise en place d'améliorations, relevées dans celle de 2017. Il en ressort notamment que les membres du Conseil d'administration ont pu exercer leur totale liberté de jugement en prenant des décisions collégiales. Les enjeux stratégiques de l'Etablissement ont été débattus en présence de la Direction. La démarche stratégique, tout comme la gestion des risques, ont fait l'objet d'un examen approfondi. Le Conseil d'administration a apprécié le mode de communication : le rythme, la fréquence et le format des informations transmises favorisent les débats, renforcent la collaboration – y compris avec la Direction – et améliorent la qualité des décisions.

¹ La Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures adéquates en la matière.

² La Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) adoptée le 22 septembre 2017 par le Grand Conseil modifie, dans ses dispositions transitoires, ces règles d'organisation du Conseil d'administration. Elle adapte notamment les règles encadrant la nomination de ses membres et limite le renouvellement des mandats. L'entrée en vigueur de la LOIDP est fixée par le Conseil d'Etat au 1^{er} mai 2018. Elle s'applique donc au prochain renouvellement du Conseil d'administration en 2018.

³ Depuis le 1^{er} octobre 2017, le montant minimum des investissements ou désinvestissements soumis à la Commission de placement a été modifié, passant de 10 à 15 millions de francs.

Surveillance prudentielle



Membres du Conseil d'administration



Paul H. Dembinski

Président, désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2011

Economiste et politologue de formation, M. Paul H. Dembinski est Professeur à l'Université de Fribourg et Directeur de l'Observatoire de la Finance, un *think tank* basé à Genève. Au cœur de ses préoccupations figurent les rapports multiples entre l'activité financière, l'économie dite « réelle » et la sphère des valeurs. Diverses instances publiques font souvent appel à son expertise sur des thèmes transversaux, en particulier ceux liés à l'évolution du tissu économique. Il est l'auteur notamment de : « Les PME en Suisse – profils et défis », « Finance servante ou finance trompeuse ? » et « Ethique et responsabilité en finance » paru en 2015 et déjà traduit en quatre langues.



Catherine Bertolo Monnier

Vice-présidente, membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Licenciée en sociologie, titulaire d'un MBA de l'Université de Genève et d'un brevet fédéral en prévoyance professionnelle, Mme Catherine Bertolo Monnier a notamment occupé la fonction de responsable de caisse de prévoyance. Elle assume actuellement, au DIP, dans l'Enseignement secondaire II, une fonction de doyenne pour le centre de concertation des Ecoles de culture générale et enseigne la sociologie.



Nicole Beiner

Membre élue par les assurés, entrée en 2014

Titulaire d'un Master en économie et finance et d'un Doctorat en sciences économiques, Mme Nicole Beiner s'est consacrée durant neuf ans à l'enseignement et à la recherche en finance. Depuis vingt ans, elle est active dans la gestion et le contrôle des risques des institutions financières pour plusieurs banques, négociants en valeurs mobilières et *asset managers*. *Partner* chez BRP depuis 2017, Mme Beiner est en charge des questions relatives à la gestion des risques et à l'analyse des différentes catégories d'instruments financiers. Elle exerce également la fonction de *Senior Advisor* du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK).



Eric Breval

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2016

Titulaire d'un Master en sciences économiques et d'un MBA, option finance, M. Eric Breval intègre la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en 1989. Il y reste quatorze ans, d'abord en tant que gestionnaire de fonds, puis rejoint Gërifonds SA, une société de direction de fonds de placements de la BCV, qu'il a contribué à développer. Depuis 2003, il est à la tête de Compenswiss et gère les réserves financières de l'AVS/AI/APG pour toute la Suisse.



Viviane Jacot

Membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Titulaire d'une licence et d'une maîtrise en lettres, Mme Viviane Jacot a occupé des postes à responsabilités pendant dix-huit ans. Elle a notamment dirigé le Service du perfectionnement professionnel et le Centre de formation des Hôpitaux universitaires de Genève. Installée ensuite comme consultante indépendante en formation et en conseil, elle travaille dans les secteurs des banques, assurances, télécommunications, administrations publiques, distribution, domaines sociaux, pharmaceutiques, chimiques et médicaux. Elle gère également des projets sur le plan national et international.



Nicolas Pérez

Membre élu par les assurés, entré en 2002

Titulaire d'un Master en sciences politiques de l'Université de Genève, M. Nicolas Pérez travaille au service des aînés de la ville de Meyrin. Il conseille les seniors sur des problématiques comme la préparation à la retraite, les assurances, la fiscalité et les successions. Il s'intéresse à l'application des politiques sociales dans le quotidien des aînés et des assurés qu'il représente. M. Pérez est également juge assesseur à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers du canton de Genève depuis 2000.



Pierre Vostrel

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2012

Actuaire licencié de l'Université de Lausanne, M. Pierre Vostrel a exercé ses compétences au sein de différents groupes d'assurances suisses. En assurance vie individuelle, il a notamment participé à divers projets pour l'élaboration de nouveaux tarifs, ainsi qu'à l'établissement de statistiques pour l'Association suisse d'assurances. En assurance vie collective, de 1994 à 2007, il a occupé un poste d'actuaire en charge de la prévoyance professionnelle au sein de la Genevoise. De 2007 jusqu'à sa retraite en 2009, il a été actuaire auprès de Zurich Financial Services.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Au Conseil d'administration depuis	Conseil d'administration	Bureau
Paul H. Dembinski	2011	Président	Président
Catherine Bertolo Monnier	2006	Vice-présidente	Membre
Nicole Beiner	2014	Membre	Membre
Eric Breval	2016	Membre	
Viviane Jacot	2006	Membre	
Nicolas Pérez	2002	Membre	
Pierre Vostrel	2012	Membre	
Nombre de séances en 2017		10	4

COMMISSIONS

Nom	Commission de placement	Commission immobilière	Commission de tarification et prestations	Commission informatique
Paul H. Dembinski	Président		Président	
Catherine Bertolo Monnier				Membre
Nicole Beiner	Membre		Membre	
Eric Breval	Membre			
Viviane Jacot		Présidente		Présidente
Nicolas Pérez		Membre	Membre	Membre
Pierre Vostrel		Membre	Membre	
Nombre de séances en 2017	6	4	3	2

19

Organes de révision et de contrôle

BDO SA

organe de révision

Sébastien Brocard

actuaire conseil, Swiss Risk & Care SA

Deloitte SA

audit interne

Politique salariale

La politique salariale des Rentes Genevoises fait partie intégrante de la stratégie de développement définie par le Conseil d'administration. Les différents métiers qui constituent les Rentes Genevoises s'appuient sur une grande expertise dans tous les domaines. Afin de garantir un niveau élevé de compétences, la politique salariale se veut moderne et motivante. Elle intègre des notions essentielles comme l'équité de traitement entre femmes et hommes et des outils incitatifs qui reconnaissent l'atteinte de résultats ou la performance, ce qui encourage les employées et les employés à évoluer. Un organisme indépendant est chargé de comparer les salaires avec ceux de la branche tous les deux ans. Il ressort de l'étude 2017 que les salaires s'inscrivent dans la moyenne des rétributions observées sur le marché. Les contrats de travail relèvent du droit privé. Ils ne prévoient ni indemnités de départ, ni parachutes dorés.

La rémunération du Conseil d'administration, quant à elle, fait l'objet d'un décret du Conseil d'Etat.

Gestion des risques

Les Rentes Genevoises ont développé une gestion des risques performante. Celle-ci privilégie un travail préventif sur les principaux risques, qu'ils soient inhérents au métier ou externes à l'Etablissement. Depuis quelques années déjà, des approches adaptées visant à intégrer la gestion des risques dans tous les processus ont été mises en œuvre. L'Etablissement améliore ainsi son fonctionnement en permanence avec, pour résultat, la réduction – voire la suppression – des conséquences des risques. En 2017, dans la même optique, un travail important a été conduit, notamment en collaboration avec le Département des finances et la société Ernst & Young SA. Il a principalement porté sur la gouvernance de l'Etablissement, l'appréciation des risques financiers et l'exercice de la surveillance prudentielle. Cette gestion s'intègre au système de contrôle interne (SCI).





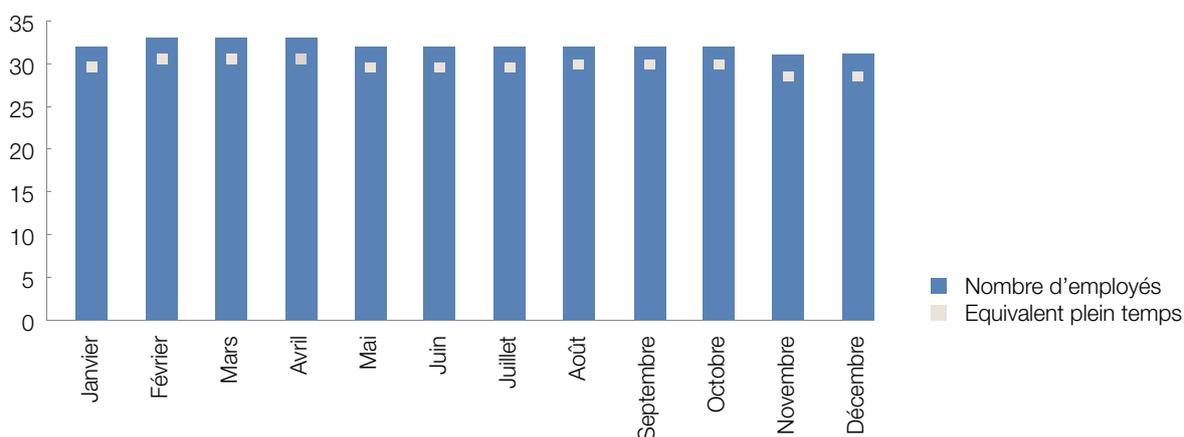
RESSOURCES HUMAINES

La culture d'entreprise au sein des Rentes Genevoises repose sur quatre valeurs cardinales : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité. Ces valeurs constituent le socle sur lequel se développent connaissances et compétences. Par une meilleure appréhension du monde et de l'environnement, elles permettent de prendre les bonnes décisions : celles qui garantissent le quotidien, mais aussi l'évolution et le développement de l'Etablissement pour les prochaines décennies.

En 2017, près de 250 jours de formation ont permis aux collaboratrices et collaborateurs, aux cadres, à la Direction et au Conseil d'administration de maintenir à un niveau élevé l'expertise propre à leur métier.

Les formations dispensées vont de la formation linguistique à la conduite stratégique en passant par la gestion des risques, la communication, et, bien entendu, la finance et la prévoyance. L'ensemble des collaborateurs ont bénéficié d'une formation informatique avancée et personnalisée pour renforcer leur maîtrise des outils à disposition. Pour les collaborateurs en charge de la clientèle, la certification Cicero garantit des compétences de haut niveau en matière de conseil. L'Etablissement a aussi poursuivi ses efforts pour la formation diplômante. Ils ont permis l'obtention de certificats et DAS (*Diploma of Advanced Studies*).

La composition de l'effectif montre un ratio équilibré avec 15 femmes et 16 hommes. Ce souci d'équilibre se reflète aussi au niveau du Conseil d'administration. L'Etablissement compte 31 employées et employés au 31 décembre 2017, ce qui correspond à un équivalent plein temps de 28.8. Sur l'année, les Rentes Genevoises ont enregistré deux départs, dont une préretraite, et une arrivée. L'ancienneté moyenne des collaborateurs dépasse dix ans, ce qui atteste de la fidélité du personnel. Les évaluations annuelles et les enquêtes menées sur le climat social montrent une satisfaction notable du personnel.



Membres de la Direction

Pierre Zumwald

directeur général

Montserrat Alarcon Clerc

responsable administration

Laurent Bühlmann

actuaire responsable

Philippe Gaud

responsable investissements et engagements

Isabelle Jacobi Pilowsky

responsable immobilier

Bernard Lafrasse

responsable informatique

Bertrand Loze

secrétaire général

(depuis le 1^{er} février 2017)

Yves Piccino

responsable assurance

Cadres

Sandrine Alphonse

responsable ressources humaines

Rémy Clerc

responsable infrastructure IT

Michele Fersini

responsable marché particuliers

(jusqu'au 30 avril 2017)

conseiller

(du 1^{er} mai au 2 novembre 2017)

Jean-Daniel Macherel

responsable développement IT

Olivier Parisi

gérant de portefeuille

(depuis le 8 janvier 2018)

Florent Perret

responsable technique immobilier

Sébastien Ramseyer

responsable marketing et communication

Leonardo Reis Vitoria

responsable ALM

Collaboratrices et collaborateurs

Fabrice Alagna
gestionnaire clientèle

Sylvie Chollet
assistante de direction

Christine Claude
comptable

Matteo Di Padova
conseiller interne

Julie Durand
assistante immobilier

Marc Leuenberger
aide-comptable

Frédéric Mauron
conseiller
(depuis le 1^{er} avril 2018)

Leyla Oezsari
assistante de direction

Sandra Pierre Gérard
gestionnaire clientèle

Giuseppa Sofia Rao
conseillère

Jeremy Requedaz
apprenti informaticien

Valérie Rymar
conseillère

Carmela Sabatino
accueil clientèle

Joy Savoini
compliance officer

Maria Scarpellino
entretien

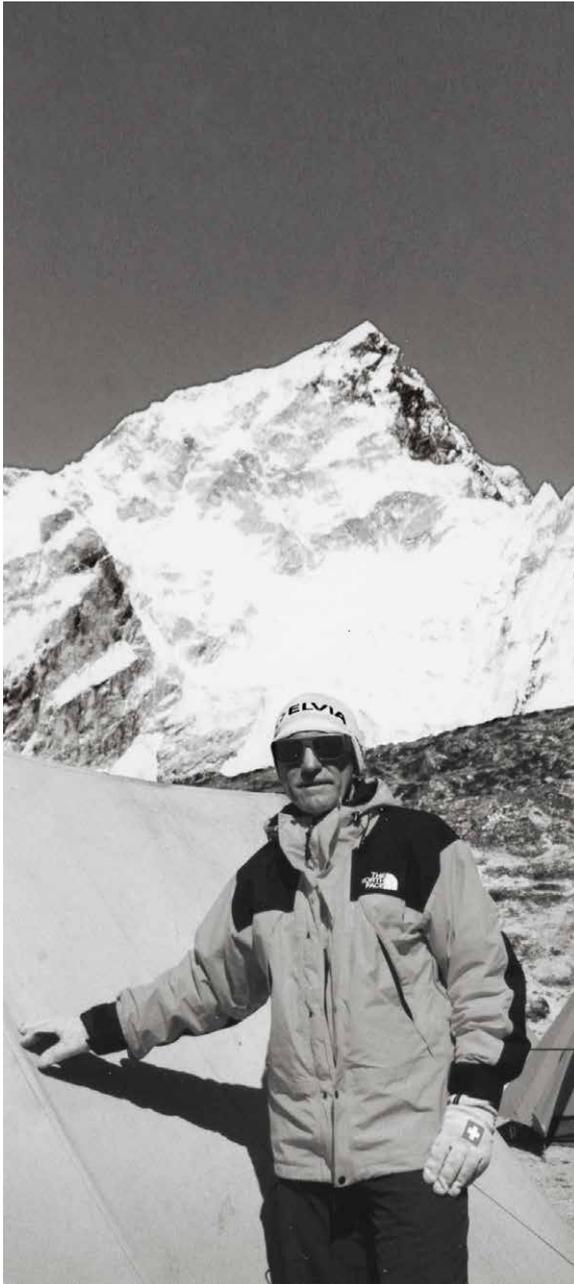
Mirjana Starovic
conseillère
(retraîtée depuis le 1^{er} mai 2017)

Pascal van Leemput
conseiller
(depuis le 1^{er} mars 2018)

Stéphanie Villars
gestionnaire clientèle

Laurent Wisler
conseiller

Zsuzsanna Zakany
assistante administrative



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès leur création en 1849, les Rentes Genevoises ont eu une ambition sociale. Depuis longtemps, elles s'impliquent dans la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable. Conscientes de leur rôle dans le canton, elles apportent leur contribution à diverses activités culturelles, sociales ou sportives.

Management énergétique

Depuis 2013, le patrimoine immobilier des Rentes Genevoises est certifié ISO 50001. La certification a été renouvelée en 2016. Elle distingue les organismes qui réalisent des économies et réduisent leur consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management énergétique. L'Etablissement a été le premier en Europe à appliquer cette norme à l'ensemble d'un parc immobilier conséquent.

L'objectif est de diminuer l'empreinte écologique de l'Etablissement au moyen d'interventions sur son patrimoine immobilier. Depuis 2013, les émissions de CO₂ ont ainsi baissé de 19%. Au niveau environnemental, l'objectif visé a été atteint en 2017. Ce projet de développement durable, toujours en cours, a aussi des répercussions économiques (baisse des charges) et sociales (sensibilisation des locataires).

Culture et patrimoine local

Les Rentes Genevoises ont maintenu leur partenariat avec la Fondation Re-Borne⁴, qui a réalisé la rénovation et la restauration des bornes de la frontière nationale du canton de Genève. Ce partenariat se conjugue parfaitement avec les valeurs et l'histoire de l'Etablissement.

Fonds « Henaderen »

Depuis 2012, l'Etablissement verse une contribution régulière aux Hôpitaux universitaires de Genève, au Centre de soins continus de Collonge-Bellerive et à l'Atelier pour personnes handicapées, sis 28-30 avenue Ernest-Pictet à Genève. Il agit pour le compte du Fonds « Henaderen ». Le versement de cette contribution se poursuivra jusqu'en 2032. En 2017, ces institutions genevoises ont reçu près de cent trente mille francs.

Développement économique

Les Rentes Genevoises participent au développement économique de la région, notamment en parrainant Genilem⁴, une association à but non lucratif fondée en 1995 et dont la mission est d'accompagner la création d'entreprises innovantes dans tous les domaines. La prise de participation ou d'engagements conditionnels de l'Etablissement dans des sociétés non cotées manifeste aussi cet enracinement sur le terrain économique genevois.

L'engagement des Rentes Genevoises s'est renforcé en 2017 en matière de formation, avec un soutien au DAS en Gestion des risques d'entreprise de la Haute école de gestion de Genève.

Enfin, les Rentes Genevoises participent à Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, qui regroupe des caisses de pension et institutions suisses dans le but de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future. Elles exercent ainsi leurs droits de vote directement ou donnent mandat à la Fondation Ethos⁴ de les représenter aux assemblées générales.

⁴ Genilem, Ethos, ImmoLabel, SGS, Re-Borne, Entreprise formatrice, Cicero et Haute école de gestion Genève sont des marques déposées.



Les Rentes Genevoises sont experts dans les domaines de la vie individuelle et de la vie collective. Deux domaines spécialisés, deux publics distincts, des besoins spécifiques : l'Etablissement offre les prestations les mieux adaptées aux particuliers comme aux entreprises.

Evolution des affaires

Le chiffre d'affaires de l'année 2017, avec un *Total Produits Assurance* de 184.6 millions de francs, s'avère favorable et permet un développement sain et maîtrisé, conforme à la stratégie. Il prouve également la pertinence de l'activité déployée par les Rentes Genevoises pour promouvoir la prévoyance dans le canton de Genève.

28

Par leur positionnement sur le marché comme «Sécurisateur de patrimoine», par leur expertise reconnue, par leur offre concurrentielle face à d'autres véhicules de placements et à d'autres acteurs de la prévoyance, les Rentes Genevoises apportent une réponse adéquate à une situation économique complexe. L'activité commerciale est soutenue par l'évolution des besoins de prévoyance de la population genevoise, mais fait face à la concurrence de produits promettant des rendements potentiels plus attractifs, mais non garantis. L'Etablissement reste cependant persuadé que la position de niche qu'il occupe, centrée sur la rente viagère et les taux garantis, constitue la meilleure réponse aux besoins de prévoyance de la population genevoise.

L'activité d'assurance des Rentes Genevoises ne se mesure pas qu'aux primes encaissées. L'Etablissement remplit son rôle de multiples manières : lorsqu'il verse des rentes à ses assurés, lorsqu'il permet l'accès à la propriété, ou encore en transférant un avoir de libre passage lors de la reprise d'une activité professionnelle. Ainsi en 2017, les Rentes Genevoises ont versé 85.8 millions de francs de rentes – 3.4% de plus qu'en 2016 – et les transferts de libre passage ont atteint 52.3 millions de francs.

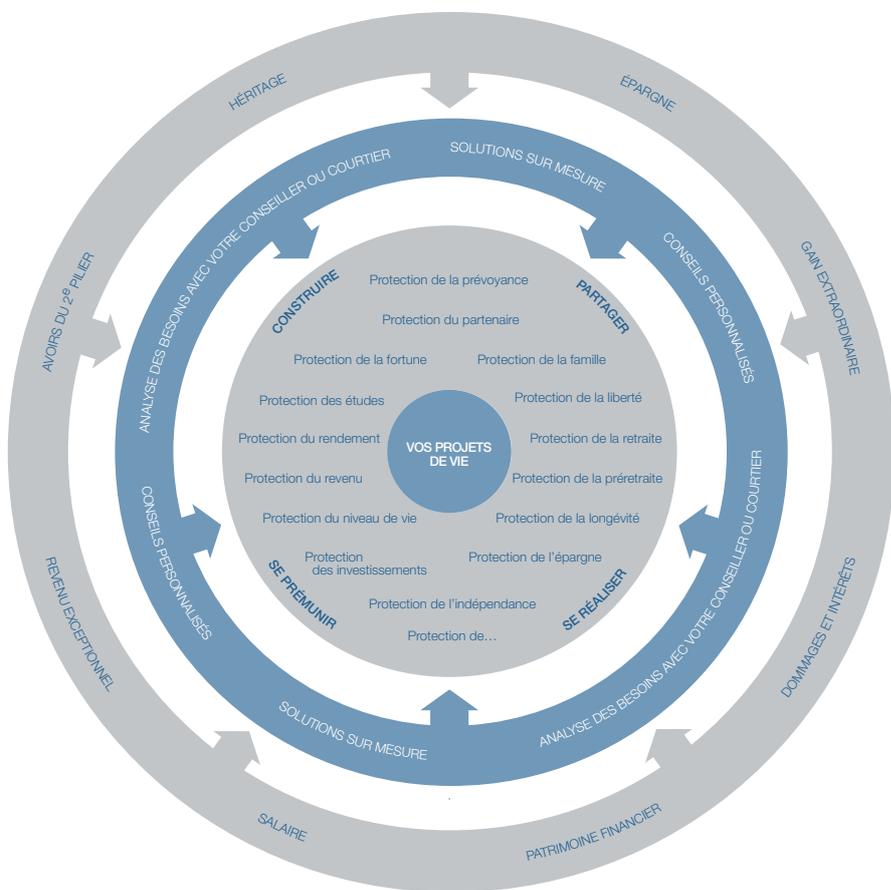
Des prestations sur mesure dans la vie individuelle

Les Rentes Genevoises offrent des prestations taillées sur mesure. Elles analysent les besoins de chaque client et proposent des solutions adaptées à leur situation personnelle et à leurs moyens financiers.

Compréhension du besoin : l'Etablissement propose des produits financés par des primes uniques ou périodiques, quel que soit l'âge du preneur d'assurance ou du bénéficiaire. La notion de « projets de vie » guide toute la démarche. Par exemple, l'offre adaptée aux jeunes pour leurs études ou un voyage autour du monde. Ou encore celle destinée aux adultes pour notamment couvrir une année sabbatique, un pont AVS ou apporter un complément à la retraite. Ces prestations peuvent également être combinées pour mieux s'adapter aux « projets de vie ».

Souplesse : les produits des Rentes Genevoises peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'un prêt sur police pour les assurés qui auraient besoin de liquidités à court terme.

Liberté à l'échéance : de nombreuses possibilités de choix subsistent au moment de la retraite. Elles permettent d'adapter les prestations aux besoins effectifs du bénéficiaire.



Des risques maîtrisés dans la vie collective

Grâce à leur expertise, les Rentes Genevoises sont à même de proposer une offre crédible dans le domaine de la vie collective, que ce soit par des contrats de réassurance ou des prestations de libre passage.

Les Rentes Genevoises offrent leur expérience de sécurisation du patrimoine institutionnel sous forme de réassurance des rentes. Celle-ci soulage définitivement les institutions de prévoyance du risque viager. Dans ce domaine, les Rentes Genevoises sont reconnues comme des spécialistes. Le patrimoine institutionnel est géré en toute sécurité.

Les Rentes Genevoises gèrent également les prestations de libre passage (PLP). Elles administrent les PLP qui leur sont versées, soit de manière transitoire (par exemple lors d'un changement d'emploi), soit de façon définitive, en les transformant en rentes. Elles sont à même de proposer aux institutions de prévoyance des procédures standardisées et automatisées. Les démarches des assurés sont ainsi plus simples. Une PLP gérée par les Rentes Genevoises offre également à chacun la possibilité de bénéficier à l'échéance des produits et des prestations garantis par les Rentes Genevoises.

30

Elles se posent en véritable partenaire capable d'assurer la pérennité des rentes versées aux pensionnés. Elles garantissent en parallèle l'équilibre financier des institutions de prévoyance.

Les Rentes Genevoises assument l'ensemble de la gestion financière et administrative des rentiers repris : relations avec les assurés, versement des prestations, établissement des attestations de rentes, rapport de gestion, expertises actuarielles, etc. Avec plus de 6300 assurés pensionnés en vie individuelle et collective et plus de 85 millions de francs de rentes versées cette année, les Rentes Genevoises bénéficient d'un effet de masse qui garantit une indispensable répartition des risques.

Proximité et relation clientèle

Les Rentes Genevoises sont présentes au centre-ville de Genève, à proximité des moyens de transport. Elles disposent d'un espace dédié aux clients, dans un cadre discret et professionnel conforme à leurs valeurs. C'est dans des conditions optimales de technologie et de confort (accès aux personnes à mobilité réduite, notamment) que les clients peuvent aujourd'hui évoquer la sécurisation de leur patrimoine ou leur prévoyance. L'Etablissement poursuit ses efforts pour offrir des conditions d'accueil toujours mieux adaptées aux besoins des clients les plus exigeants, tout en remplissant sa mission de promotion de la prévoyance auprès d'un large public.

L'objectif de l'Etablissement est de proposer à ses clients « une nouvelle expérience durable en matière de relations ». Plusieurs actions sont mises en œuvre pour :

- Renforcer la proximité avec le client
- Faciliter la relation avec le client, tout au long de la durée du contrat, en mettant à sa disposition, sous une forme simple, les éléments essentiels du contrat
- Accroître la disponibilité des services
- Offrir de nouvelles prestations orientées vers le conseil et l'information

Ce projet s'appuie, notamment, sur un système d'informations « état de l'art », une démarche commerciale segmentée en B2B (*business to business*, de société à société) et B2C (*business to consumer*, de société à particulier) avec de nouveaux processus, un service après-vente tout au long de la relation y compris lors de l'acquisition, et des locaux repensés à la place du Molard.

Alors que la prévoyance est souvent présentée dans les médias comme une préoccupation majeure des Suisses, les enquêtes réalisées sur ce thème aboutissent à des constats contradictoires.

D'un côté, la population suisse est majoritairement consciente de l'importance croissante d'une bonne prévoyance. Les problématiques du 1^{er} et du 2^e pilier ont été largement évoquées lors de la campagne sur le projet « Prévoyance vieillesse 2020 ». Les défis liés à la hausse de l'espérance de vie sont connus du public.

D'un autre côté, s'agissant du 3^e pilier, les Suisses avouent de grandes lacunes. Des études nombreuses et variées montrent qu'ils connaissent mal les solutions offertes en matière de prévoyance et ne savent pas comment préparer leur retraite.

Face à ce constat, l'Etablissement met en place des actions d'information, notamment un projet novateur qui va intégrer une nouvelle manière de s'adresser à la population genevoise et de promouvoir la prévoyance sous toutes ses formes.

R&D et enrichissement du portefeuille de produits

L'activité de recherche et développement fait partie intégrante des axes stratégiques de développement de l'Etablissement. Elle allie la création de nouveaux produits à l'optimisation de ceux qui existent déjà.

Chaque projet d'évolution du portefeuille produits s'intègre dans un processus de recherche et développement. Celui-ci a pour but de garantir que les évolutions proposées, entre autres choses, correspondent à la stratégie, répondent à une demande du marché, se positionnent favorablement face à la concurrence, soient rentables et ne comportent pas de risques non maîtrisés. Dans ce domaine aussi, les valeurs de sécurité, contemporanéité, anticipation et pérennité ont un sens fort. Conformément à cet axe stratégique, les Rentes Genevoises bénéficient d'un outil de gestion du risque et de la performance. Cet outil permet une gestion prévisionnelle efficace et, ainsi, garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement. Il se base sur des méthodes généralement appliquées dans l'assurance privée. Il permet d'analyser plus finement la sensibilité des produits existants ou des nouveaux produits aux risques qu'ils supportent. Il permet notamment de tester leur comportement en situation de stress. C'est grâce à ces approches qu'il est possible de mettre sur le marché des solutions qui tiennent leurs promesses.

Plusieurs solutions sont en cours d'élaboration en vue de répondre aux besoins plus exigeants d'une prévoyance plus personnalisée. Cependant, il ne suffit pas de percevoir ces besoins et de comprendre leur évolution. La réponse apportée doit s'intégrer dans un cadre législatif qui, souvent, n'évolue pas aussi rapidement que les enjeux sur le terrain. Les Rentes Genevoises travaillent sur des problématiques aussi diverses que le financement des obsèques ou, en collaboration avec le Conseil d'Etat, sur la couverture de la dépendance liée au grand âge. C'est pour cette activité de recherche et développement que la valeur de « contemporanéité » prend tout son sens : s'inspirer de l'époque et écouter les clients.

Canaux de distribution

Les Rentes Genevoises utilisent deux canaux distincts pour distribuer leurs produits : d'une part, les conseillères et conseillers des Rentes Genevoises, d'autre part les courtiers.

Les premiers sont à même de proposer des solutions sur mesure, pour chaque situation. Ils bénéficient en permanence d'une formation sur les produits de l'Etablissement et sur le conseil en sécurisation de patrimoine. Par exemple, ils ont suivi la formation de l'Association pour la formation professionnelle en assurance et obtenu la certification Cicero. Ce label est un gage de qualité pour un conseil professionnel en assurance et des compétences accréditées par l'Association suisse d'assurances (ASA).

Les courtiers travaillent dans la même optique. Les Rentes Genevoises ont signé des conventions avec plus d'une centaine d'entre eux. Cette collaboration se fonde sur la stabilité. Primordiale, la création d'un lien de confiance assure un haut standard de qualité. Les courtiers bénéficient régulièrement de formations et d'informations. Ils disposent d'un outil informatique moderne pour réaliser des offres et propositions indépendamment des heures d'ouverture des bureaux. Ils fournissent ainsi des conseils avisés sur les prestations des Rentes Genevoises.

A ces deux canaux s'ajoute, depuis le début 2018, une offre en ligne permettant de contractualiser très simplement les polices de libre passage. Destiné à un produit bien encadré par la loi, ce canal facilite l'accès à tous les avantages déjà proposés par les Rentes Genevoises.

Aucun canal de distribution, aussi efficace soit-il, ne remplace la réputation d'une entreprise. Les Rentes Genevoises sont un acteur reconnu du marché de la vie individuelle et de celui de la vie collective à Genève.

Agir sur les marchés financiers exige aussi d'en assumer les risques. Les Rentes Genevoises disposent des meilleures compétences pour une gestion optimale des capitaux confiés par leurs clients. Les rentes sont servies conformément aux engagements pris.





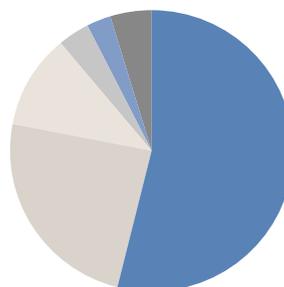
Le résultat net des placements s'élève à 99.1 millions de francs. La performance globale des placements s'inscrit à 5.1 % contre 3.4 % en 2016. Elle est largement supérieure, plus du double, à la performance attendue. Le résultat des placements dépasse le taux de rendement nécessaire sur les engagements actuariels et permet une augmentation du degré de couverture⁵ à 114.4%. Les actions, l'immobilier et les créances ont permis d'atteindre ce bon résultat.

L'allocation d'actifs est conforme à celle prévue dans la Stratégie financière. Elle respecte également les limites par classes d'actifs fixées dans le Règlement d'investissement et débattues par la Commission de placement.

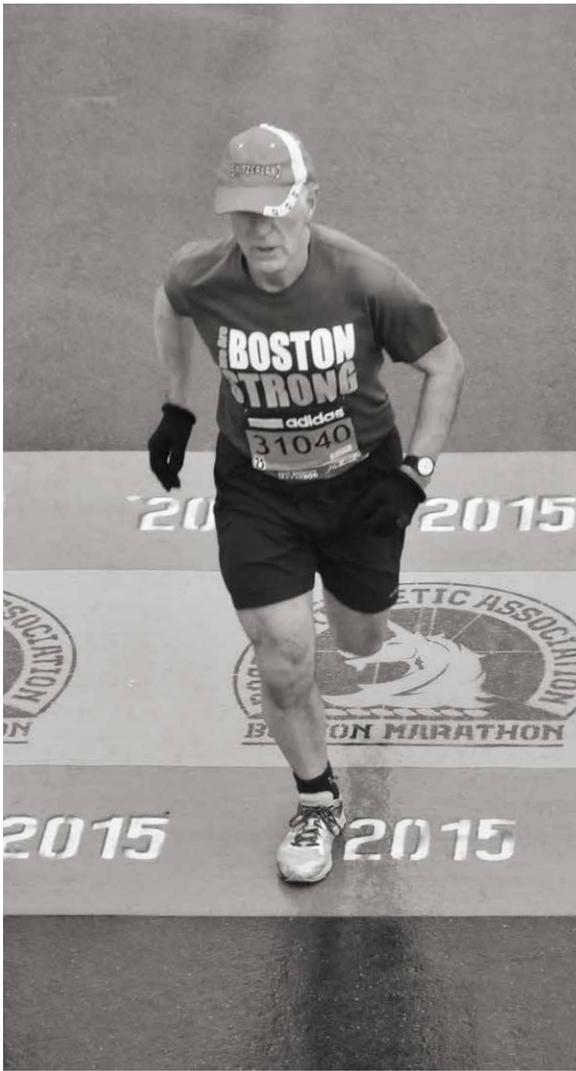
Le degré de couverture est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la santé financière dans le milieu de la prévoyance. Il progresse de 112.8 % à 114.4 % et reste supérieur à sa moyenne sur dix ans. Ce chiffre est obtenu après une dotation de 17.5 millions de francs à la *Provision renforcement bases techniques*. La *Réserve de fluctuation de valeurs*, un autre coussin de sécurité pour les assurés, a été dotée de 36.9 millions de francs. Elle atteint ainsi 60.1 % de sa cible, dont le calcul a été revu sur l'exercice de manière plus conservatrice.

⁵ Le degré de couverture désigne la couverture des engagements des Rentes Genevoises en cas de cessation d'activité.

Allocation au 31 décembre 2017



- 54.1 % Créances
- 24.0 % Immobilier
- 11.0 % Actions
- 3.5 % Liquidités et dépôts
- 2.9 % Titres et parts dans des sociétés non cotées
- 4.5 % Fonds de placements



Commentaire général sur les comptes

Bilan

Le total du bilan atteint 2.07 milliards de francs, grâce au comportement des marchés financiers et par l'entrée nette de liquidités (soit l'écart entre les primes encaissées et les prestations versées de 29.7 millions de francs en 2017).

Le degré de couverture a augmenté de 1.6 point et passe à 114.4% fin 2017, contre 112.8% un an plus tôt.

Compte de résultat

Les *Produits Assurance*, soit globalement les primes encaissées, ont diminué de 15.9% à 184.6 millions de francs, contre 219.5 millions de francs en 2016. Ce recul est dû pour plus de 75% aux primes liées à la vie individuelle, principalement aux primes uniques immédiates et, dans une moindre mesure, aux primes différées. Les primes liées à la vie collective régressent également, aussi bien pour les prestations de libre passage que pour les contrats de réassurance. Les *Prestations Assurance* (rentes et prestations versées) ont progressé de 8.1% à 146.5 millions de francs, dont 85.8 millions de rentes versées.

Le *Résultat net Placements* atteint 99.1 millions de francs, en hausse de 35.9 millions par rapport à 2016. La performance des placements s'établit à 5.1% pour 2017, contre 3.4% pour 2016. Le résultat obtenu permet de couvrir la totalité de la *Rémunération Capitaux de prévoyance* et des *Frais de fonctionnement*.

Les *Frais de fonctionnement* augmentent de 2.5%, mais restent inférieurs de 14.2% au budget accordé.

L'excédent de produits permet une dotation à la *Réserve de fluctuation de valeurs*, à la *Provision renforcement bases techniques* et au *Fonds d'excédents*.

BILAN

ACTIF

	Notes	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
Placements			
Disponible		72 985 974	43 401 525
Créances			
Créances cotées		315 236 993	299 986 339
Créances non cotées	33	797 252 554	729 715 466
Immobilier	12	493 664 062	479 689 277
Actions		225 991 563	205 268 389
Titres et parts dans des sociétés non cotées	11	59 360 227	64 217 190
Fonds alternatifs	10	93 479 153	112 899 434
Total Placements		2 057 970 527	1 935 177 620
Comptes de régularisation actif			
Intérêts courus	15	3 614 760	3 573 903
Impôt anticipé à récupérer	15	1 661 375	1 764 412
Autres actifs transitoires	15	1 510 127	1 330 851
Total Comptes de régularisation actif		6 786 262	6 669 167
Actifs provenant de contrats d'assurance		3 089 312	3 194 673
Autres actifs			
Autres créances	16	850 085	770 975
Immobilisations corporelles et incorporelles	16	288 807	399 974
Total Autres actifs		1 138 891	1 170 949
TOTAL DE L'ACTIF		2 068 984 991	1 946 212 409

PASSIF

	Notes	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
Dettes			
Dettes à court terme sur l'activité Assurance		10 554 490	9 013 647
Autres dettes à court terme		391 185	605 296
Dépôt de la réassurance à long terme		57 628 905	57 873 313
Total Dettes		68 574 579	67 492 256
Comptes de régularisation passif	17	4 255 005	3 569 622
Provisions non techniques	18	601 598	521 426
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle	3, 4	887 161 232	851 541 624
Capitaux de prévoyance assurés vie collective	3, 4	819 842 729	790 809 511
Total Capitaux de prévoyance	2	1 707 003 962	1 642 351 135
Provision de longévité	19	17 601 666	17 428 428
Provision renforcement bases techniques	20	17 500 000	-
Provision complément d'excédents	21	800 000	850 000
Provision bonus d'intérêts		-	-
Provision pour revalorisation des rentes	22	1 250 000	1 250 000
Total Provisions techniques		37 151 666	19 528 428
Total Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		1 744 155 628	1 661 879 563
Réserve de fluctuation de valeurs	8	233 334 000	196 464 000
Situation des Fonds			
Fonds affectés		2 959 693	2 959 693
Fonds d'excédents	23	15 100 000	13 321 868
Excédent en début de période		3 981	3 078
Résultat de l'exercice		507	903
Excédent en fin de période		18 064 181	16 285 542
TOTAL DU PASSIF		2 068 984 991	1 946 212 409

COMPTE DE RÉSULTAT

	Notes	2017	2016
Produits Assurance			
Primes vie individuelle		72 826 347	100 727 928
Vie collective			
Primes		3 464 763	7 699 708
Prestations d'entrée (PLP)		97 538 827	101 364 947
40 Total des apports provenant des primes et des prestations d'entrée		173 829 937	209 792 584
Frais prélevés aux assurés		8 694 179	9 941 133
Autres produits liés à l'activité Assurance	24	2 072 909	(239 101)
Total Produits Assurance		184 597 025	219 494 615
Charges Assurance			
Prestations Assurance			
Rentes			
Rentes vie individuelle		(500 199 01)	(46 740 372)
Rentes de vieillesse vie collective		(18 568 806)	(19 288 631)
Rentes de survivants vie collective		(5 806 770)	(5 883 264)
Rentes d'invalidité vie collective		(1 121 247)	(1 264 382)
Rentes enfants vie collective		(91 244)	(111 031)
Rentes PLP vie collective		(10 171 389)	(9 652 100)
Total Rentes		(85 779 358)	(82 939 780)
Prestations en capital			
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie individuelle	3, 4	(2 784 023)	(1 019 970)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie collective	3	(41 368)	(30 171)
Prestations en capital vie individuelle suite rachat	3, 4	(5 555 827)	(5 823 699)
Prestations en capital vie collective suite rachat	3	-	(76 691)
Total Prestations en capital		(8 381 218)	(6 950 531)
Prestations de sortie			
Transferts de libre passage en cas de sortie (décès)		(1 820 218)	(1 014 298)
Transferts de libre passage en cas de sortie (rachat)		(50 487 460)	(44 637 804)
Total Prestations de sortie	3, 4	(52 307 679)	(45 652 101)
Total Prestations Assurance		(146 468 255)	(135 542 412)

	Notes	2017	2016
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle		(16 186 260)	(47 648 574)
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie collective		(13 575 562)	(27 847 584)
Dissolution (constitution) Provisions techniques		(173 238)	(304 602)
Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		(29 935 060)	(75 800 760)
Autres charges directes liées à l'activité Assurance	25	(5 280 935)	(5 522 673)
Total Charges Assurance		(181 684 250)	(216 865 845)
Résultat net Réassurance	26	1 632 406	1 590 172
Résultat de l'activité Assurance (hors Rémunération Capitaux de prévoyance)		4 545 180	4 218 943
Rémunération Capitaux de prévoyance			
Rémunération du capital épargne		(7 255 342)	(7 347 896)
Rémunération des prestations de libre passage		(8 908 578)	(9 032 712)
Intérêts techniques sur provisions mathématiques		(19 087 282)	(18 960 501)
Résultat part financière produits à base de fonds		(689 782)	(292 756)
Total Rémunération Capitaux de prévoyance		(35 940 983)	(35 633 864)
Résultat net de l'activité Assurance		(31 395 803)	(31 414 922)
Placements			
Résultat Disponible	14	(258 414)	342 566
Résultat Créances			
Résultat Créances cotées	14	12 604 076	12 757 980
Résultat Créances non cotées	14	12 052 962	19 308 062
Résultat Immobilier	14	29 424 753	25 253 342
Résultat Actions	14	40 650 830	8 384 591
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	14	(2 408 639)	(528 602)
Résultat Fonds alternatifs	14	7 047 066	(2 274 735)
Résultat net Placements		99 112 633	63 243 204

	Notes	2017	2016
Rémunération Fonds affectés		(150 944)	(100 630)
Dissolution (constitution) Provisions non techniques		-	-
Autres produits (charges)			
Produits (charges) extraordinaires		77 045	28 028
Produits (charges) exercices antérieurs		(152 072)	(58 526)
Total Autres produits (charges)		(75 026)	(30 498)
Frais de fonctionnement			
Personnel		(5 579 018)	(5 521 556)
Honoraires du Conseil d'administration		(1 528 111)	(1 413 342)
Loyer & charges		(879 190)	(901 217)
Frais de bureau		(453 208)	(397 120)
Amortissements	16	(257 288)	(288 227)
Informatique		(663 152)	(531 820)
Honoraires		(279 486)	(129 370)
Communication externe		(951 954)	(1 155 722)
Gouvernance		(1 571 489)	(1 456 075)
Total Frais de fonctionnement	27	(10 787 597)	(10 522 449)
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves		56 703 262	21 174 705
(Attribution) dissolution Réserve de fluctuation de valeurs	8	(36 870 000)	(19 496 000)
(Attribution) dissolution Provision de longévité		-	-
(Attribution) dissolution Provision renforcement bases techniques	20	(17 500 000)	-
Résultat net à disposition pour la distribution des excédents		2 333 262	1 678 705
Résultat Fonds affectés		22 198	22 198
Attribution Fonds d'excédents	23	(2 354 952)	(1 700 000)
Solde reporté à nouveau		507	903

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2017	2016
I. Cash-flow		
Résultat net après attributions	507	903
Charges et produits non monétaires de l'exercice		
Plus-values et moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(43 296 741)	(14 371 503)
Plus-values et moins-values non réalisées sur conversion de change	9 096 082	7 029 955
Plus-values et moins-values non réalisées sur valeurs immobilières	(9 896 511)	(3 846 966)
Amortissement Immobilisations corporelles et incorporelles	257 288	288 227
Dissolution Provisions non techniques	-	-
Attribution Capitaux de prévoyance	64 652 827	107 020 921
Attribution Provision de longévité	173 238	304 602
Attribution Provision renforcement bases techniques	17 500 000	-
Utilisation Provision complément d'excédents	(626 820)	(702 430)
Attribution Provision complément d'excédents	576 820	752 430
Attribution Provision pour revalorisation des rentes	-	-
Dissolution Provision pour revalorisation des rentes	-	-
Variation Réserve de fluctuation de valeurs	36 870 000	19 496 000
Attribution Fonds affectés	-	-
Attribution Fonds d'excédents	2 354 952	1 700 000
Utilisation Fonds d'excédents	(576 820)	(752 430)
Total Charges et produits non monétaires de l'exercice	77 084 315	116 918 808
Total Cash-flow	77 084 823	116 919 711
II. Flux de fonds provenant des placements		
(Augmentation) diminution Créances cotées	(12 963 055)	14 014 075
(Augmentation) diminution Créances non cotées	(60 446 328)	(199 006 464)
(Augmentation) diminution Immobilier	(4 078 274)	6 014 646
(Augmentation) diminution Actions	7 630 003	(42 721 061)
(Augmentation) diminution Titres et parts dans des sociétés non cotées	(451 788)	(12 029)
(Augmentation) diminution Fonds alternatifs	21 198 154	65 638 003
Total Flux de fonds provenant des placements	(49 111 287)	(156 072 830)
III. Flux de fonds provenant des actifs immobilisés		
(Investissements) désinvestissements Immobilisations corporelles et incorporelles	(146 121)	(186 177)
Total Flux de fonds provenant des actifs immobilisés	(146 121)	(186 177)

	2017	2016
IV. Flux de fonds provenant des engagements à long terme	-	-
V. Autres flux de fonds		
Augmentation (diminution) Dettes à court terme sur l'activité Assurance	1 540 842	(5 843 761)
Augmentation (diminution) Autres dettes à court terme	(214 111)	192 789
Augmentation (diminution) Dépôt de la réassurance à long terme	(244 409)	109 497
Augmentation (diminution) Comptes de régularisation passif	685 383	960 148
Augmentation (diminution) Provisions non techniques	80 172	20 125
(Augmentation) diminution Intérêts courus	(40 856)	932 322
(Augmentation) diminution Impôt anticipé à récupérer	103 037	(1 144 619)
(Augmentation) diminution Autres actifs transitoires	(179 276)	164 021
(Augmentation) diminution Actifs provenant de contrats d'assurance	105 362	(57 920)
(Augmentation) diminution Autres créances	(79 110)	23 472
Total Autres flux de fonds	1 757 035	(4 643 926)
Total des flux de fonds (I+II+III+IV+V)	29 584 449	(43 983 222)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	43 401 525	87 384 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	72 985 974	43 401 525
Variation nette de la trésorerie	29 584 449	(43 983 222)

**ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS
2017**

Forme juridique et but

Les Rentes Genevoises sont régies par une loi les concernant du 3 décembre 1992 et par son règlement d'exécution daté du 15 septembre 1993. Les Rentes Genevoises sont un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique.

Elles ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés et exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève.

Indication des actes et des règlements

Le but est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises :

Art. 2 But

- ¹ Les Rentes genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.
- ² Les Rentes genevoises peuvent conclure tout contrat individuel de rentes ; de même, elles peuvent conclure tout contrat collectif de rentes.

L'organisation générale des Rentes Genevoises est fixée, notamment, aux articles 1, 3 et 4 de la Loi concernant les Rentes Genevoises :

Art. 1 Institution

- ¹ Sous le nom de Rentes genevoises - Assurance pour la vieillesse (ci-après : Rentes genevoises), il est institué une caisse mutuelle d'assurance sous la forme d'un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique.
- ² Les Rentes genevoises possèdent leur propre patrimoine tel qu'il est défini à l'article 18.
- ³ Les Rentes genevoises sont exonérées d'impôts à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

Art. 3 Contrôle et garantie

- ¹ Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève.
- ² Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat.

Art. 4 Administration et fortune

La gestion, l'administration et la fortune des Rentes genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Les Rentes Genevoises se sont dotées d'un Règlement d'investissement en vigueur à la clôture des comptes, en remplacement de la Politique d'investissement.

Organes de gestion et droit à la signature

Conseil d'administration

Prénom et nom	Fonction	Autorisation de signature
Paul H. Dembinski	Président	Collective à deux
Catherine Bertolo Monnier	Vice-présidente	Collective à deux
Viviane Jacot	Membre	Collective à deux
Nicole Beiner	Membre	-
Eric Breval	Membre	-
Nicolas Pérez	Membre	-
Pierre Vostrel	Membre	-

47

Direction

Prénom et nom	Fonction	Autorisation de signature
Pierre Zumwald	Directeur général	Collective à deux
Montserrat Alarcon Clerc	Responsable administration	Collective à deux
Laurent Bühlmann	Actuaire responsable	Collective à deux
Philippe Gaud	Responsable investissements et engagements	Collective à deux
Isabelle Jacobi Pilowsky	Responsable immobilier	Collective à deux
Bernard Lafrasse	Responsable informatique	Collective à deux
Bertrand Loze	Secrétaire général (depuis le 1 ^{er} février 2017)	Collective à deux
Yves Piccino	Responsable assurance	Collective à deux

Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Autorité de surveillance	Conseil d'Etat de la République et canton de Genève
Organe de contrôle	BDO SA
Actuaire Conseil	Sébastien Brocard (Swiss Risk & Care)

ASSURÉS RENTIERS ET ASSURÉS NON RENTIERS

Le nombre de contrats des assurés rentiers¹ et des assurés non rentiers² se répartit comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
Contrats Rentiers vie individuelle	3 648	3 547
Contrats Rentiers vie collective (hors PLP)	1 500	1 548
Contrats Rentiers vie collective (PLP)	1 160	1 045
Contrats Non rentiers vie individuelle	4 597	4 012
Contrats Non rentiers vie collective (hors PLP)	105	116
Contrats Non rentiers vie collective (PLP)	6 124	5 804
Total	17 134	16 072

48

Le nombre de nouveaux contrats³ par catégorie est le suivant :

	2017	2016
Contrats Rentiers vie individuelle	76	111
Contrats Rentiers vie collective (hors PLP)	32	36
Contrats Rentiers vie collective (PLP)	59	57
Contrats Non rentiers vie individuelle	815	623
Contrats Non rentiers vie collective (hors PLP)	-	2
Contrats Non rentiers vie collective (PLP)	876	906
Total	1 858	1 735

¹ Un assuré rentier est un assuré qui perçoit des rentes de la part des Rentes Genevoises.

² Un assuré non rentier est un assuré qui détient une police d'assurance différée et dont celle-ci n'est pas encore arrivée à échéance.

³ Un nouveau contrat se détermine par une date d'effet comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année sous revue.

NATURE DE L'APPLICATION ET BUT

Conditions pour être assuré aux Rentes Genevoises

Les personnes qui entrent dans une catégorie ci-dessous peuvent conclure un contrat d'assurance auprès des Rentes Genevoises :

- Personnes habitant dans le canton de Genève
- Personnes travaillant dans le canton de Genève
- Personnes originaires de Genève

De même, les entreprises ayant leur siège dans le canton de Genève ou un lien économique avec celui-ci peuvent conclure un contrat d'assurance auprès de l'Etablissement.

Principales catégories de produits

Les produits des Rentes Genevoises sont des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse. La longévité est le principal risque assuré.

En ce qui concerne l'assurance vie individuelle, les variantes suivantes sont proposées :

- 3^e pilier A ou B
- Rente viagère ou rente temporaire
- Rente avec ou sans restitution du solde du capital aux héritiers
- 1 ou 2 personnes assurées
- Rente versée immédiatement ou après un délai défini (différé)
- Epargne classique
- Rente certaine

Les assurances vie collective offrent deux solutions :

- Réassurance des rentiers des caisses de pension
- Polices de libre passage

Financement, méthode de financement

Le financement des prestations des Rentes Genevoises est assuré par les primes versées par les assurés et le rendement de la fortune.

Garantie de l'Etat

Les rentes servies sont garanties par l'Etat, selon l'article 3 de la Loi concernant les Rentes Genevoises.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

Présentation des comptes selon les normes

Swiss GAAP RPC

Les comptes au 31 décembre 2017 des Rentes Genevoises ont été établis et présentés conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et transparence des documents, les Rentes Genevoises se sont inspirées de la norme *Swiss GAAP RPC 26*, en substitution de la norme *Swiss GAAP RPC 3*, pour la présentation des comptes et de l'annexe aux comptes, en accord avec l'Autorité de surveillance.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables n'ont pas été modifiés depuis l'exercice 2016, cependant, l'Établissement a décidé d'instaurer une nouvelle nomenclature pour ses placements. Celle-ci illustre mieux la nature de ses investissements. Elle permet aussi d'avoir une vision unique tant au niveau des outils de conduite stratégiques (Principes d'investissement, Règlement d'investissement, limites d'investissement, indice de référence et Stratégie financière) que des outils de suivi (Tableaux de bord), et que des comptes annuels révisés. Les comptes 2016 ont été retraités par rapport à cette nouvelle nomenclature. Le *Total Placements* et le *Résultat net Placements* 2016 n'en sont pas affectés.

Principes comptables et d'évaluation

Les détails chiffrés présentés dans l'annexe aux comptes annuels sont arrondis au franc le plus proche, raison pour laquelle des écarts d'arrondis peuvent être constatés dans les totaux.

Tous les chiffres présentés sont en francs suisses, sauf indication contraire.

Actifs

L'évaluation des actifs se fait à la valeur de marché à la date du bilan. Font exception à cette règle les *Créances non cotées*, les *Immeubles de placements*, les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* et les *Fonds alternatifs*.

Placements

L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus ou moins-values résultant des évaluations

annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains ou pertes sur les titres vendus en cours d'exercice, opérations initiant un flux de trésorerie.

Chaque catégorie de placement comprend les liquidités, les dépôts et les titres qui lui sont rattachés.

Disponible

Les *Disponibles* est porté au bilan à sa valeur nominale.

Créances cotées

Les *Créances cotées* sont évaluées à leur valeur boursière à la date du bilan.

Créances non cotées

Les *Créances non cotées* comprennent les *Prêts à des collectivités publiques*, les *Prêts hypothécaires suisses*, les *Prêts à des entreprises étrangères* et les *Insurance-linked securities*.

Les *Prêts à des collectivités publiques* et les *Prêts hypothécaires suisses* sont évalués à leur valeur nominale. Les *Prêts à des entreprises étrangères* et les *Insurance-linked securities* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Immobilier

L'*Immobilier indirect* est évalué à sa valeur boursière à la date du bilan.

Pour l'*Immobilier direct*, l'estimation des *Immeubles de placements* est basée sur une valeur DCF⁴ (*Discounted Cash Flow*) en appliquant un taux d'actualisation indépendant puisque défini par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière SA).

Pour les immeubles qui n'ont pas été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, les variations de valeur entre deux exercices sont directement enregistrées dans le *Résultat Immeubles de placements*.

⁴ La valeur DCF est la valeur, à la date de l'évaluation, des encaissements et des décaissements futurs découlant de la possession du bien ou, plus techniquement, comme la valeur actualisée des cash-flows futurs.

Pour les immeubles qui ont été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, l'ajustement à la valeur fournie par le CIFI s'opère en deux étapes :

- Les dépenses d'investissement pour extension ou remplacement viennent automatiquement en augmentation de la valeur d'achat des immeubles, car elles améliorent l'intérêt économique de ces derniers.
- L'adaptation à la valeur fournie par le CIFI s'effectue par la suite, par l'intermédiaire du *Résultat Immeubles de placements*.

Les Rentes Genevoises occupent, dans le cadre de leur activité, un immeuble à la place du Molard dont elles sont propriétaires. Un loyer correspondant au prix du marché est décompté pour l'usage des locaux. Compte tenu de ce qui précède, cet immeuble est considéré comme un immeuble de rendement au sens des *Swiss GAAP RPC*.

Actions

Les *Actions* sont évaluées à leur valeur boursière à la date du bilan.

Titres et parts dans des sociétés non cotées

Les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* sont portés au bilan à la valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan pour le *Private Equity* et à leur valeur d'acquisition pour les *Parts dans des sociétés non cotées*. Cependant, pour ces dernières, en cas de baisse de valeur, les corrections correspondantes sont prises en compte dans l'évaluation.

Fonds alternatifs

Les *Fonds alternatifs* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque dépositaire) :

Devise	Unité	Cours CHF
CAD	1	0.77776
CZK	100	4.58361
DKK	100	15.71635
EUR	1	1.17014
GBP	1	1.31822
HKD	1	0.12466
HUF	100	0.37722
ILS	1	0.28070
JPY	100	0.86505
KRW	100	0.09103
MXN	100	4.98058
MYR	1	0.24079
NOK	100	11.91384
NZD	1	0.69305
PLN	100	28.04420
RUB	100	1.69264
SEK	100	11.90207
SGD	1	0.72918
THB	100	2.99010
TWD	100	3.27461
USD	1	0.97447
ZAR	1	0.07871

Les pertes ou bénéfices de change qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptes de régularisation actif

Les *Comptes de régularisation actif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et produits sur l'exercice concerné.

Intérêts courus

Ce poste comprend les intérêts courus à la date du bilan concernant les divers postes concernés liés aux placements.

Impôt anticipé à récupérer

Ce poste comprend l'impôt anticipé récupérable auprès de l'Administration fédérale des contributions.

Autres actifs transitoires

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir, les investissements en cours et les comptes ouverts pour la gestion des polices en déshérence à la date du bilan.

Actifs provenant de contrats d'assurance

Ce poste comprend les créances liées à l'activité assurance. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Autres actifs

Autres créances

Les *Autres créances* sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Immobilisation corporelles et incorporelles

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation :

- Mobilier de bureau	5 ans
- Machine et matériel	5 ans
- Installations	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Logiciels informatiques	3 ans

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la valeur nominale à la date du bilan.

Dettes

Dettes à court terme sur l'activité Assurance

Les *Dettes à court terme sur l'activité Assurance* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Autres dettes à court terme

Les *Autres dettes à court terme* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Dépôt de la réassurance à long terme

Selon les modalités du traité de réassurance de longévité, le montant des capitaux de prévoyance de réassurance reste en dépôt aux Rentes Genevoises (dépôt de réassurance) contre la rémunération du taux technique (taux moyen de 3.94 %) plus un surintérêt de 0.5 % en faveur du réassureur.

Comptes de régularisation passif

Les *Comptes de régularisation passif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et des produits sur l'exercice concerné.

Provisions non techniques

Les *Provisions non techniques* sont estimées sur la base des engagements connus à la date de clôture. Seuls les engagements probables liés à des obligations juridiques ou implicites dont l'origine est antérieure à la date de clôture sont comptabilisés.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle

Les capitaux de prévoyance pour les assurés vie individuelle sont composés par :

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont évalués en utilisant les bases techniques ERM/ERF 2002RG pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002 et selon les bases techniques ERM/F_01_05_II pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003, en appliquant :

Taux techniques appliqués

Pour les polices en CHF conclues

3.25 %	jusqu'au 30 avril 2003
3.00 %	à partir du 1 ^{er} mai 2003
2.75 %	à partir du 1 ^{er} février 2004
2.50 %	à partir du 1 ^{er} août 2010
2.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
1.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
1.20 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016 (Rentes certaines) et à partir du 1 ^{er} avril 2016 (3 ^e pilier)
0.80 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Taux techniques appliqués**Pour les polices en EUR conclues**

3.25 %	jusqu'au 31 décembre 2011
3.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
2.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
2.20 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
2.00 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.80 %	à partir du 1 ^{er} avril 2016
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Epargne constituée 3^e pilier et Rentes certaines

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargnes au 31 décembre des polices de rentes différées de 3^e pilier et de Rentes certaines pour les assurés vie individuelle.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Capitaux de prévoyance assurés vie collective

Les capitaux de prévoyance pour les assurés vie collective sont composés par :

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont calculés selon les bases techniques suivantes :

Bases techniques**Pour les polices conclues**

EVK 2000	jusqu'au 31 décembre 2002
LPP 2010 (2013)	du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2013
LPP 2010 (2014)	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
LPP 2010 (2015)	du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
LPP 2010 (2016)	du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
LPP 2015 (2017)	du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Les taux appliqués sont les suivants :

Taux techniques appliqués**Pour les polices en CHF conclues**

3.75 %	jusqu'au 31 décembre 2002
3.50 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2003
3.25 %	à partir du 1 ^{er} mai 2003
3.00 %	à partir du 1 ^{er} mars 2009
2.75 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
1.75 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2012
1.50 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
1.25 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
0.80 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Taux techniques appliqués**Pour les polices en EUR conclues**

3.50 %	jusqu'au 31 décembre 2011
3.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
2.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
2.00 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.75 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

L'épargne constituée 2^e pilier

Ce montant correspond aux capitaux de prévoyance des rentes différées de retraite de 2^e pilier au 31 décembre pour les assurés vie collective.

L'épargne constituée PLP

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne des PLP au 31 décembre pour tous les assurés.

Les capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Provision de longévité

La *Provision de longévité* est prévue pour les changements futurs des bases techniques et/ou pour le financement du coût de la longévité à chaque exercice comptable.

Provision renforcement bases techniques

La *Provision renforcement bases techniques* est prévue pour financer le coût d'une modification des bases techniques appliquée aux capitaux de prévoyance.

Provision complément d'excédents

Le complément d'excédents est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son montant est versé avec la rente contractuelle. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution des compléments d'excédents est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration.

Provision bonus d'intérêts

Le bonus d'intérêts est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son taux est additionné au taux de rémunération des polices différées. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution du bonus d'intérêts est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration.

Provision pour revalorisation des rentes

La Loi concernant les Rentes Genevoises définit la base pour la revalorisation des rentes, soit :

Art.13 Revalorisation

- ¹ Les années impaires, les prestations servies par les Rentes genevoises à leurs assurés sont revalorisées, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins.
- ² La revalorisation accordée est fondée, sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, sur la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des 2 années précédentes.
- ³ L'importance de la revalorisation, déterminée par un calcul actuariel, dépend de la réserve de revalorisation existante.

Le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises apporte un complément concernant la revalorisation des rentes, soit :

Art. 9 Constitution des réserves techniques

- ¹ Les réserves techniques visées à l'article 12, alinéa 2, de la loi sont calculées d'après les bases utilisées pour le calcul des primes.
- ² Si, après constitution de la réserve mathématique, destinée à garantir le service des rentes, il subsiste un excédent d'exercice, celui-ci sera affecté sur proposition de la direction générale et après décision du conseil d'administration, selon les besoins d'équilibre de gestion à long terme des Rentes genevoises.
- ³ Afin d'assurer la stabilité financière et l'équilibre de la structure du patrimoine des Rentes genevoises, le Conseil d'administration peut constituer ou dissoudre les autres réserves, y compris la réserve de revalorisation des rentes.

Art. 9A Revalorisation des rentes

- ¹ La réserve de revalorisation des rentes est alimentée ou dissoute selon les résultats des Rentes genevoises. Le Conseil d'administration décide librement, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissous de la réserve.
- ² La réserve de revalorisation n'est constituée que pour les rentes libellées en francs suisses et dont la revalorisation n'a pas été exclue contractuellement.

Art. 9B Exclusion de la revalorisation ordinaire des rentes

- ¹ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant d'un contrat collectif, si celui-ci prévoit l'exclusion d'une telle revalorisation en raison du tarif d'assurance préférentiel concédé à sa conclusion.
- ² Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats individuels, lorsque ceux-ci prévoient le paiement d'un complément d'excédents non garanti en lieu et place de cette revalorisation.
- ³ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats libellés en devises étrangères.

Réserve de fluctuation de valeurs

La *Réserve de fluctuation de valeurs* a pour objectif de couvrir les risques inhérents aux investissements de l'Etablissement pour assurer sa solvabilité.

Valeur cible de la Réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la *Réserve de fluctuation de valeurs* est recalculée chaque année au moment du bouclage des comptes. Elle est basée sur une méthodologie revue par l'Actuaire conseil.

Politique d'allocation à la Réserve de fluctuation de valeurs

La *Réserve de fluctuation de valeurs* est dotée ou utilisée par décision du Conseil d'administration sur proposition de la Direction. Le Comité des risques formule des recommandations à la Direction.

Fonds

Les *Fonds* sont constitués des *Fonds affectés*, du *Fonds d'excédents*, de l'*Excédent en début de période* et du *Résultat de l'exercice*.

Le *Fonds d'excédents* permet le lissage de la distribution des excédents aux assurés. Ce fonds est alimenté par utilisation du résultat. Le *Fonds d'excédents* alimente ensuite la *Provision complément d'excédents*, la *Provision bonus d'intérêts* et/ou la *Provision pour revalorisation des rentes*. Le fonctionnement du *Fonds d'excédents* est défini par un règlement ad hoc.

NOTES

1.

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les Rentes Genevoises ont conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société *Gerling Global* (aujourd'hui Scor) une convention de réassurance qui couvre le risque de longévité pour une partie des *Capitaux de prévoyance* des assurés rentiers.

Le principe de cette convention est le suivant : contre le paiement d'une prime unique, le réassureur rembourse le montant des rentes versées par les Rentes Genevoises au-delà d'un montant déterminé pour les rentiers ayant dépassé un âge fixé.

La convention a été résiliée au 31 décembre 2002, mais continue à couvrir les engagements pris jusqu'à cette date.

56

2.

Total Capitaux de prévoyance

	31.12.2017	31.12.2016
Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	583 572 189	560 492 528
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	261 624 796	274 525 608
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	167 592 142	157 351 202
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	332 416 052	319 285 546
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	419 438 155	388 583 466
Réassurance assurés vie individuelle	(28 827 009)	(28 236 450)
Réassurance assurés vie collective	(28 812 363)	(29 650 766)
Total Capitaux de prévoyance	1 707 003 962	1 642 351 135

3.

Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance rentiers

Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle

	2017	2016
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	560 492 528	519 528 707
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	948 492	(147 954)
Utilisation Provision complément d'excédents	626 820	702 430
Transformation Différées en Immédiates	45 382 996	43 203 000
Rentes versées	(50 646 721)	(47 442 801)
Prestations de sortie (rachats)	(29 737)	(173 630)
Prestations de sortie (décès)	(2 674 396)	(869 673)
Primes brutes encaissées	15 770 980	35 894 987
Frais prélevés	(2 063 618)	(2 997 965)
Intérêts techniques	13 173 280	12 790 600
Ajustements exercices antérieurs	1 217 388	(142 258)
(Gain) perte technique	1 374 176	147 088
Total Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	583 572 189	560 492 528

**Capital de couverture pour les rentiers vie collective
(hors PLP)**

	2017	2016
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	274 525 608	283 114 134
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	2 260 056	(275 835)
Rentes versées	(25 699 998)	(26 650 500)
Prestations de sortie (rachats)	-	(76 691)
Prestations de sortie (décès)	(41 368)	(30 171)
Primes brutes encaissées	3 712 246	8 159 310
Frais prélevés	(784 677)	(1 008 926)
Attribution Provision de longévité	173 238	304 602
Intérêts techniques	7 983 749	8 259 409
Ajustements exercices antérieurs	227 210	(52 261)
(Gain) perte technique	(731 268)	2 782 537
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	261 624 796	274 525 608

57

**Capital de couverture pour les rentiers vie collective
(PLP)**

	2017	2016
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	157 351 202	145 958 295
Transformation Différées en Immédiates	19 269 264	17 467 000
Rentes versées	(10 171 389)	(9 652 100)
Prestations de sortie (rachats)	-	(72 229)
Prestations de sortie (décès)	(518 134)	(113 575)
Frais prélevés	(323 112)	(308 137)
Intérêts techniques	3 994 387	3 865 707
Ajustements exercices antérieurs	(212 947)	(129 428)
(Gain) perte technique	(1 797 130)	335 671
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	167 592 142	157 351 202

4.**Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés non rentiers****Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle**

	2017	2016
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	319 285 546	297 244 513
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	1 093 797	(143 666)
Transformation Différées en Immédiates	(45 382 996)	(43 203 000)
Prestations de sortie (rachats)	(5 526 090)	(5 650 069)
Prestations de sortie (décès)	(109 628)	(150 297)
Primes brutes encaissées	59 628 478	68 459 316
Frais prélevés	(3 614 743)	(3 582 522)
Intérêts sur l'épargne	6 918 876	7 018 044
Résultat part financière produits à base de fonds	689 782	292 756
(Gain) perte technique	(566 969)	(999 529)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	332 416 052	319 285 546

Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)

	2017	2016
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	388 583 466	347 261 712
Transformation Différées en Immédiates	(19 269 264)	(17 467 000)
Prestations de sortie (rachats)	(50 487 460)	(44 565 575)
Prestations de sortie (décès)	(1 302 085)	(900 722)
Primes brutes encaissées	98 427 850	102 267 336
Frais prélevés	(889 023)	(902 388)
Intérêts sur l'épargne	4 698 078	4 889 691
Ajustements exercices antérieurs	28 310	42 038
(Gain) perte technique	(351 718)	(2 041 625)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	419 438 155	388 583 466

5.**Résultat de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle a été effectuée au mois de mars 2018 pour les comptes bouclés au 31 décembre 2017 et démontre un degré de couverture de 114.4%.

6.

Degré de couverture

	31.12.2017	31.12.2016
Total de l'Actif	2 068 984 991	1 946 212 409
Dettes et Provisions non techniques	(73 431 182)	(71 583 305)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	1 995 553 809	1 874 629 105
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques nécessaires	1 744 155 628	1 661 879 563
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	114.4 %	112.8 %

7.

Organisation de l'activité de placements

Le Conseil d'administration est la haute autorité des Rentes Genevoises et valide à ce titre la Stratégie de l'Etablissement.

Deux commissions, émanant du Conseil d'administration, suivent la conduite des placements :

- La Commission de placements est responsable du suivi des actifs.
- La Commission immobilière est responsable du suivi du patrimoine immobilier.

La Direction applique les décisions du Conseil d'administration et de ses commissions.

8.

Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Une *Réserve de fluctuation de valeurs* est constituée au passif du bilan pour assurer certains risques, dont principalement la variation des cours sur les placements.

	2017	2016
Solde Réserve au 1 ^{er} janvier	196 464 000	176 968 000
Attribution (dissolution) due au résultat	36 870 000	19 496 000
Réserve de fluctuation de valeurs	233 334 000	196 464 000
Valeur cible Réserve de fluctuation de valeurs	388 281 580	369 965 393
Excédent (insuffisance) Réserve de fluctuation de valeurs	(154 947 580)	(173 501 393)
Pourcentage par rapport à la Réserve de fluctuation de valeurs cible	60.1 %	53.1 %

9.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2017		31.12.2016	
Disponible	72 985 974	3.53 %	43 401 525	2.23 %
Disponible en francs suisses	72 102 444	3.48 %	42 996 575	2.21 %
Disponible en monnaies étrangères	883 530	0.04 %	404 949	0.02 %
Créances				
Créances cotées	315 236 993	15.24 %	299 986 339	15.41 %
Créances non cotées	797 252 554	38.53 %	729 715 466	37.49 %
Prêts à des collectivités publiques suisses	322 226 763	15.57 %	266 984 101	13.72 %
Prêts hypothécaires suisses	43 364 601	2.10 %	65 490 129	3.37 %
Prêts à des entreprises étrangères	348 979 346	16.87 %	317 614 736	16.32 %
Insurance-linked securities	82 681 844	4.00 %	79 626 501	4.09 %
Immobilier	493 664 062	23.86 %	479 689 277	24.65 %
Immeubles de placements	453 393 000	21.91 %	440 051 000	22.61 %
Fonds de placements immobiliers	40 271 062	1.95 %	39 638 277	2.04 %
Actions	225 991 563	10.92 %	205 268 389	10.55 %
Actions suisses	89 222 276	4.31 %	75 744 358	3.89 %
Actions internationales	136 769 287	6.61 %	129 524 031	6.66 %
Titres et parts dans des sociétés non cotées	59 360 227	2.87 %	64 217 190	3.30 %
Private Equity	53 091 634	2.57 %	58 068 861	2.98 %
Parts dans des sociétés non cotées	6 268 594	0.30 %	6 148 329	0.32 %
Fonds alternatifs	93 479 153	4.52 %	112 899 434	5.80 %
Total Placements	2 057 970 527	99.47 %	1 935 177 620	99.43 %
Comptes de régularisation actif	6 786 262	0.33 %	6 669 167	0.34 %
Intérêts courus	3 614 760	0.17 %	3 573 903	0.18 %
Impôt anticipé à récupérer	1 661 375	0.08 %	1 764 412	0.09 %
Autres actifs transitoires	1 510 127	0.07 %	1 330 851	0.07 %
Actifs provenant de contrats d'assurance	3 089 312	0.15 %	3 194 673	0.16 %
Autres actifs	1 138 891	0.06 %	1 170 949	0.06 %
Autres créances	850 085	0.04 %	770 975	0.04 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	288 807	0.01 %	399 974	0.02 %
Total au bilan	2 068 984 991	100.00 %	1 946 212 409	100.00 %

10.**Fonds alternatifs**

Les investissements dans des fonds alternatifs se font par l'intermédiaire de fonds multigérants ou de fonds multistratégies.

11.**Titres et parts dans des sociétés non cotées**

	31.12.2017	31.12.2016
Private Equity	53 091 634	58 068 861
Parts dans des sociétés non cotées	6 268 594	6 148 329
Titres et parts dans des sociétés non cotées	59 360 227	64 217 190

61

Private Equity

	31.12.2017	31.12.2016
Compte de liquidités	3 620	3 633
Renaissance Technologie II		
30 000 parts	381 300	667 800
Renaissance Technologie III		
48 875 parts en 2017	1 481 890	
45 557 parts en 2016		3 362 107
Eclosion2 & Cie SCPC		
700 Commandites	70 000	70 000
291 Commandites	29 100	29 100
Investissement capital complémentaire	9 605 629	12 339 938
DMC Fund Fcp Sif		
12 578.44 parts	41 910 195	41 518 668
Instrument de couverture de change	(390 100)	77 616
Total Private Equity	53 091 634	58 068 861

Parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2017	31.12.2016
10.07 % Fondation Arc-en-Ciel		
190 parts à CHF 10 000.-	2 326 000	2 326 000
16.46 % Parts sociales Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux		
10 000 parts à CHF 50.-	505 000	505 000
10.00 % Sonal SA		
220 actions de valeur nominale de CHF 500.-	44 199	43 961
5.19 % Yes FM SA		
249 actions de valeur nominale de CHF 125.-	27 427	27 400
100 % Axiomtec Software SA		
110 000 actions de valeur nominale de CHF 10.-	3 005 969	3 005 969
Avance c/c actionnaire	100 000	-
Prêts d'actionnaire	160 000	240 000
100 % EVEXP SA en création		
1 000 actions de valeur nominale de CHF 100.-	100 000	-
Total Parts dans des sociétés non cotées	6 268 594	6 148 329

Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel a pour but de réaliser une action commune afin de répondre aux besoins de logements et de locaux artisanaux, grâce à la mise en commun, par les adhérents, de fonds exclusivement destinés à la prévoyance sociale. La Fondation peut acquérir des terrains, construire des immeubles et acquérir des immeubles déjà construits.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.07 % des parts de la Fondation Arc-en-Ciel. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil de la Fondation Arc-en-Ciel, sans droit de signature.

Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux

La Société mutuelle d'assurance générale des animaux Epona a pour but l'assurance des pertes dues à la mortalité ou l'invalidité d'animaux, et d'une manière générale l'exploitation des branches d'assurance, à l'exception de l'assurance directe sur la vie, admises par l'assemblée générale.

Les Rentes Genevoises détiennent 10 000 parts de la société Epona. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, sans droit de signature.

Sonal SA

La société Sonal SA a pour but les conseils et services professionnels dans le domaine de la publicité.

Les Rentes Genevoises détiennent, pour des raisons historiques, 10.0 % du capital de Sonal SA. Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Yes FM SA

La société Yes FM SA a pour but l'organisation, la gestion, l'exploitation et la promotion d'une station émettrice ainsi que la diffusion de programmes radiophoniques.

Les Rentes Genevoises détiennent, pour des raisons historiques, 5.19 % du capital de Yes FM SA. Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Axiomtec Software SA

La société Axiomtec Software SA a pour but le développement et l'entretien de produits logiciels complexes, la fourniture de services informatiques, le *project management* et l'intégration informatique.

Les Rentes Genevoises détiennent 100 % du capital d'Axiomtec Software SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est Président du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Philippe Gaud, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux.

En 2014, un prêt d'actionnaire de CHF 300 000.— a été accordé à Axiomtec Software SA par les Rentes Genevoises. Ce prêt est rémunéré au taux de 3.0 % l'an et est amorti sur cinq ans, soit 20 % par année. Un prêt d'actionnaire complémentaire de CHF 100 000.— a été accordé aux mêmes conditions en 2014. L'amortissement contractuel a été versé par la société en 2017, soit un montant total de CHF 80 000.—.

EVEXP SA en création

La société EVEXP SA aura pour but l'exploitation de structures d'animations commerciales y compris toute activité de restauration.

Les Rentes Genevoises détiendront 100 % du capital d'EVEXP SA. M. Nicolas Pérez, membre du Conseil d'administration des Rentes Genevoises, sera Président du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, sera membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, sera membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux.

La société a été créée le 1^{er} février 2018.

12.

Immeubles de placements

Lors de l'exercice 2017, CHF 6 146 930.70 de dépenses d'investissement pour extension ou remplacement ont été effectuées et portées en augmentation de la valeur d'achat des *Immeubles de placements* pour un montant de CHF 6 127 000.—. Le solde de CHF 19 930.70 a été porté en charge sur l'exercice 2017.

Le parc immobilier de l'Etablissement a été réévalué selon la méthode DCF à CHF 453 393 000.— au 31 décembre 2017. La nouvelle évaluation a engendré un résultat non réalisé de CHF 13 342 000.—. L'activation des travaux mentionnée ci-dessus est portée en diminution de ce montant donnant ainsi un résultat net non réalisé de CHF 7 215 000.—.

64

	2017	2016
Valeur au bilan	453 393 000	440 051 000
Valeur de rendement (état locatif fiscal capitalisé selon les taux de l'administration fiscale cantonale)	534 904 278	483 094 834
Dépenses d'investissement pour extension ou remplacement	6 146 931	6 789 798
Bénéfice de la gestion des immeubles	17 921 741	17 806 514
Résultat non réalisé sur évaluation DCF	7 215 000	3 043 000
Bénéfice de la gestion des immeubles		
En % de la valeur du bilan (hors résultat non réalisé) - Méthode Actuaire conseil	4.1 %	4.2 %
En % de la valeur du bilan (y compris résultat non réalisé) - Méthode Actuaire conseil	5.8 %	4.9 %
Valeur Immeubles de placements (méthode DCF)	453 393 000	440 051 000
Valeur Immeubles de placements (méthode essentiellement hédoniste)	571 078 000	543 591 000

	2017	2016
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier en main des Rentes Genevoises et libres de tout gage	57 820 000	57 820 000
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier consignées en faveur de la Direction du Logement (HLM Aire et Europe)	24 300 000	24 300 000
Hypothèque légale sur immeuble Boisserette	1 605 000	1 605 000
Hypothèque légale sur immeuble Aire (HLM)	2 434 000	2 434 000
Hypothèque légale sur immeuble Europe (HLM)	2 468 000	2 468 000

13.**Instruments financiers dérivés
et engagements hors bilan****Opérations de devises à terme**Opérations de devises à terme
Créances cotées

	31.12.2017	31.12.2016
Volume des contrats augmentant l'engagement	101 397 539	99 350 181
Volume des contrats réduisant l'engagement	100 065 615	100 183 487

Opérations de devises à terme
Créances non cotées

	31.12.2017	31.12.2016
Volume des contrats augmentant l'engagement	256 240 830	251 124 292
Volume des contrats réduisant l'engagement	252 874 936	253 230 612

Opérations de devises à terme
Titres et parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2017	31.12.2016
Volume des contrats augmentant l'engagement	19 804 632	10 224 000
Volume des contrats réduisant l'engagement	20 194 732	10 146 384

Opérations de devises à terme
Fonds alternatifs

	31.12.2017	31.12.2016
Volume des contrats augmentant l'engagement	30 663 984	53 630 002
Volume des contrats réduisant l'engagement	30 261 792	54 079 826

Opérations de devises à terme
Capitaux de prévoyance

	31.12.2017	31.12.2016
Volume des contrats augmentant l'engagement	48 406 950	40 919 840
Volume des contrats réduisant l'engagement	48 260 146	41 038 642

Engagements hors bilan

Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées

	31.12.2017	31.12.2016
Renaissance Technologie III	112'500	444'300
Total Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées	112'500	444'300

Engagements devises à terme

	31.12.2017	31.12.2016
Devises à terme Créances cotées	10'056'083	10'119'769
Devises à terme Créances non cotées	25'412'640	25'579'417
Devises à terme Titres et parts dans des sociétés non cotées	2'041'888	3'074'069
Devises à terme Fonds Alternatifs	3'041'095	5'462'730
Devises à terme Capitaux de prévoyance	4'826'018	4'103'864
Total Engagements devises à terme	45'377'724	48'339'849

66

Selon les termes de l'acte de nantissement général signé sur les comptes 85401 et sous-comptes ouverts au nom des Rentes Genevoises, l'ensemble des actifs sont nantis en couverture des engagements inscrits sur ces comptes. Les limites octroyées par la banque totalisent CHF 50 millions et couvrent les marges résultant d'opérations de changes à terme. Le recours de la banque sur les actifs nantis reste limité au montant effectif des utilisations.

La valeur des engagements par compte ne doit pas excéder 10.0% des opérations de contrats de change à terme convertis en monnaie de base du compte, dans ce cas en CHF, et le total pour tous les comptes ne doit pas excéder les CHF 50 millions alloués.

14.**Résultat net Placements****Résultat Disponible**

	2017	2016
Intérêts sur c/c bancaires	(99 214)	(117 528)
Intérêts divers	53 802	54 176
Produits (Frais financiers divers)	(258 382)	(220 606)
Différences de change (c/c et dépôts)	55 576	635 375
Frais bancaires sur c/c	(10 197)	(8851)
Résultat Disponible	(258 414)	342 566

Résultat Créances cotées

	2017	2016
Produits d'intérêts (Coupons)	10 555 163	11 097 257
Résultat réalisé sur ventes	324 048	4 628 960
Différences de change réalisées	(108 649)	(1 389 691)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	4 793 260	(364 223)
Différences de change non réalisées	(2 505 661)	(781 466)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(1 903)	(2 066)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(452 183)	(430 792)
Résultat Créances cotées	12 604 076	12 757 980

Résultat Créances non cotées

	2017	2016
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 313 119	3 111 982
Résultat Prêts hypothécaires suisses	2 180 158	1 129 292
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	8 010 428	13 256 239
Résultat Insurance-linked securities	(1 450 743)	1 810 549
Résultat Créances non cotées	12 052 962	19 308 062

Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses

	2017	2016
Produits d'intérêts	3 325 038	3 124 911
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(88)	-
Frais bancaires	(11 831)	(12 930)
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 313 119	3 111 982

Résultat Prêts hypothécaires suisses

	2017	2016
Produits d'intérêts	2 524 638	1 611 205
Frais de suivi et de procédures	(344 480)	(481 913)
Résultat Prêts hypothécaires suisses	2 180 158	1 129 292

68

Résultat Prêts à des entreprises étrangères

	2017	2016
Produits d'intérêts (Coupons)	345 943	504 993
Différences de change réalisées	(534 012)	(1 404 739)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	10 300 509	16 967 604
Différences de change non réalisées	(1 926 891)	(2 602 899)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(154)	(181)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(174 967)	(208 539)
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	8 010 428	13 256 239

Résultat Insurance-linked securities

	2017	2016
Différences de change réalisées	(127 863)	(610 610)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	33 586	3 434 007
Différences de change non réalisées	(1 316 445)	(984 009)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(76)	(76)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(39 945)	(28 763)
Résultat Insurance-linked securities	(1 450 743)	1 810 549

Résultat Immobilier

	2017	2016
Résultat Immeubles de placements	25 136 741	20 849 514
Résultat Fonds de placements immobiliers	4 288 012	4 403 829
Résultat Immobilier	29 424 753	25 253 342

Résultat Immeubles de placements

	2017	2016
Loyers et produits divers	23 818 791	23 740 514
Gros travaux d'immeubles	(9 977)	(8 791)
Rénovation appartements	(9 954)	(10 006)
Entretien courant immeubles	(584 769)	(661 093)
Entretien courant appartements	(1 044 738)	(1 112 847)
Contrats d'entretien	(429 781)	(411 969)
Sinistres	(10 926)	(67 642)
Conciergerie & fournitures	(1 117 793)	(976 583)
Services industriels	(502 744)	(554 146)
Chaufferie	(51 824)	(57 174)
Frais divers	(140 684)	(135 776)
Assurances	(231 444)	(231 327)
Frais de contentieux	(72 361)	(99 053)
Honoraires de gestion	(914 056)	(910 733)
Impôts immobiliers complémentaires	(775 999)	(696 859)
Résultat d'exploitation Immeubles	17 921 741	17 806 514
Plus-value non réalisée sur Immeubles	7 215 000	3 326 000
Moins-value non réalisée sur Immeubles	-	(283 000)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur Immeubles	7 215 000	3 043 000
Résultat Immeubles de placements	25 136 741	20 849 514

Résultat Fonds de placements immobiliers

	2017	2016
Revenus encaissés	1 347 570	1 376 985
Résultat réalisé sur ventes	276 969	2 243 634
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	2 681 511	803 966
Intérêts sur les comptes de liquidités	(37)	(601)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(18 001)	(20 155)
Résultat Fonds de placements immobiliers	4 288 012	4 403 829

Résultat Actions

	2017	2016
Résultat Actions suisses	14 779 011	(2 476 694)
Résultat Actions internationales	25 871 818	10 861 285
Résultat Actions	40 650 830	8 384 591

Résultat Actions suisses

	2017	2016
Dividendes	2 192 451	1 716 678
Résultat réalisé sur ventes	5 331 176	2 720 171
Différences de change réalisées	4 069	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	7 672 931	(6 530 534)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(3 886)	(635)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(4 177 300)	(3 823 730)
Résultat Actions suisses	14 779 011	(2 476 694)

Résultat Actions internationales

	2017	2016
Dividendes	2 807 069	2 304 728
Résultat réalisé sur ventes	2 554 417	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	20 680 247	8 788 636
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(450)	(212)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(1 694 664)	(2 318 668)
Résultat Actions internationales	25 871 818	10 861 285

Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées

	2017	2016
Résultat Private Equity	(2 687 177)	(809 095)
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	278 538	280 493
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	(2 408 639)	(528 602)

Résultat Private Equity

	2017	2016
Résultat réalisé sur ventes	2 490 588	1 706 255
Différences de change réalisées	133 293	(1 021 638)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	(3 855 978)	(3 269 671)
Différences de change non réalisées	(1 453 037)	1 778 144
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(395)	(145)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(1 647)	(2 041)
Résultat Private Equity	(2 687 177)	(809 095)

Résultat Parts dans des sociétés non cotées

	2017	2016
Revenus encaissés	278 273	280 673
Plus ou moins-value sur parts dans des sociétés non cotées	264	(181)
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	278 538	280 493

71

Résultat Fonds alternatifs

	2017	2016
Revenus encaissés	80 530	444 035
Résultat réalisé sur ventes	4 337 655	4 356 108
Différences de change réalisées	1 056 522	2 411 042
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	3 671 923	(4 654 136)
Différences de change non réalisées	(1 894 049)	(4 439 725)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	12 745	(5 787)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(218 259)	(386 271)
Résultat Fonds alternatifs	7 047 066	(2 274 735)

Performance des placements

	2017	2016
Somme de tous les placements au début de l'exercice	1 935 177 620	1 811 899 499
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	2 057 970 527	1 935 177 620
Placements moyens	1 947 017 757	1 841 916 958
Résultat net Placements	99 112 633	63 243 204
Performance des placements	5.1 %	3.4 %

15.**Comptes de régularisation actif****Intérêts courus**

	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts courus sur Prêts	2 253	3 380
Intérêts courus sur Créances cotées	1 593 778	1 796 649
Intérêts courus sur Prêts à des collectivités publiques suisses	2 018 728	1 773 874
Total Intérêts courus	3 614 760	3 573 903

72

Impôt anticipé à récupérer

	31.12.2017	31.12.2016
Impôt anticipé 2017	1 655 924	-
Impôt anticipé 2016	5 452	1 764 412
Total Impôt anticipé à récupérer	1 661 375	1 764 412

Autres actifs transitoires

	31.12.2017	31.12.2016
Charges payées d'avance	343 097	174 459
Produits à recevoir	63 996	54 727
Comptes BCGe - Polices en déshérence	1 103 035	1 101 666
Total Autres actifs transitoires	1 510 127	1 330 851

16.**Autres actifs****Autres créances**

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes courants régies immobilières	(9 313)	-
Loyers à recevoir	204 304	148 051
Autres créances	655 094	622 924
Total Autres créances	850 085	770 975

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations intervenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations ci-dessous.

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	102 845	32 106	26 123	158 923	79 976	399 974
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	288 444	97 962	102 974	386 054	164 819	1 040 254
Entrées	-	33 178	34 853	23 138	54 952	146 121
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(156 188)	(64 115)	(26 118)	(97 565)	(29 809)	(373 794)
Situation au 31 décembre 2017	132 256	67 026	111 709	311 628	189 962	812 581
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	(185 599)	(65 856)	(76 851)	(227 131)	(84 843)	(640 281)
Amortissements ordinaires	(49 348)	(19 286)	(14 313)	(106 756)	(67 585)	(257 288)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	156 188	64 115	26 118	97 565	29 809	373 794
Situation au 31 décembre 2017	(78 759)	(21 027)	(65 046)	(236 323)	(122 620)	(523 775)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	53 497	45 999	46 663	75 305	67 343	288 807

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	109 671	34 876	46 782	222 238	88 457	502 024
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	260 178	90 377	143 928	397 179	118 604	1 010 265
Entrées	50 813	15 778	-	70 670	48 916	186 177
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(22 546)	(8 193)	(40 954)	(81 794)	(2 700)	(156 188)
Situation au 31 décembre 2016	288 444	97 962	102 974	386 054	164 819	1 040 254
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	(150 507)	(55 501)	(97 146)	(174 940)	(30 147)	(508 241)
Amortissements ordinaires	(57 638)	(18 548)	(20 659)	(133 985)	(57 396)	(288 227)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	22 546	8 193	40 954	81 794	2 700	156 188
Situation au 31 décembre 2016	(185 599)	(65 856)	(76 851)	(227 131)	(84 843)	(640 281)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	102 845	32 106	26 123	158 923	79 976	399 974

17.**Comptes de régularisation passif**

	31.12.2017	31.12.2016
Charges à payer	323 267	267 545
Produits reçus d'avance	10 446	157 848
Comptes Clients - Polices en déshérence	1 103 508	1 102 157
Contrats de change en cours	(146 804)	118 802
Provision commissions de gestion	191 288	217 605
Provision travaux Immeubles	2 398 290	1 631 583
Provisions diverses Immeubles	375 010	74 082
Total Comptes de régularisation passif	4 255 005	3 569 622

75

18.**Provisions non techniques****Tableaux de variation des provisions****Total des Provisions**

	Provisions Assurance	Provisions Frais de fonctionnement	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2016	45 925	455 376	501 301
Constitution	-	257 667	257 667
Utilisation	(10 078)	(227 464)	(237 542)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2016	35 847	485 579	521 426
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2017	35 847	485 579	521 426
Constitution	58 447	264 618	323 065
Utilisation	(9 176)	(233 718)	(242 893)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017	85 119	516 479	601 598

Provisions Assurance

	Contentieux	Impôts et taxes	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2016	20 500	25 425	45 925
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	(10 078)	(10 078)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2016	20 500	15 347	35 847
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2017	20 500	15 347	35 847
Constitution	58 447	-	58 447
Utilisation	-	(9 176)	(9 176)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017	78 947	6 172	85 119

76

Provisions Frais de fonctionnement

	Personnel	Régularisation TVA	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2016	305 376	150 000	455 376
Constitution	257 667	-	257 667
Utilisation	(227 464)	-	(227 464)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2016	335 579	150 000	485 579
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2017	335 579	150 000	485 579
Constitution	264 618	-	264 618
Utilisation	(233 718)	-	(233 718)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017	366 479	150 000	516 479

19.**Provision de longévité**

Pour l'année 2017, la *Provision de longévité* a été dotée par comptabilisation des frais de longévité prélevés aux assurés vie collective, soit CHF 173238.10.

20.**Provision renforcement bases techniques**

	2017	2016
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	-	-
Utilisation pour modification bases techniques	-	-
Dotation par utilisation du résultat	17 500 000	-
Total Provision renforcement bases techniques	17 500 000	-

77

21.**Provision complément d'excédents**

	2017	2016
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	850 000	800 000
Utilisation pour les excédents de l'année	(626 820)	(702 430)
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	576 820	752 430
Total Provision complément d'excédents	800 000	850 000

22.**Provision pour revalorisation des rentes**

	2017	2016
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	1 250 000	1 250 000
Utilisation pour la revalorisation	-	-
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	-	-
Total Provision pour revalorisation des rentes	1 250 000	1 250 000

23.**Fonds d'excédents**

	2017	2016
Solde reporté	13 321 868	12 374 297
Rémunération	-	-
Dotation par utilisation du résultat	2 354 952	1 700 000
Solde à disposition	15 676 820	14 074 297
Attribution Provision pour revalorisation des rentes au 01.01.2019	-	-
Attribution Provision complément d'excédents	(576 820)	(752 430)
Solde reporté Fonds d'excédents	15 100 000	13 321 868

78

24.**Produits Assurance****Revenus Assurance**

Les revenus Assurance sont reconnus à la date d'effet du contrat.

Autres produits liés à l'activité Assurance

	2017	2016
Gain (Perte) de transformation épargne vie individuelle	637 136	974 002
Gain (Perte) de transformation épargne vie individuelle euro	(70 167)	10 567
Gain (Perte) de transformation PLP	351 718	2 041 625
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie individuelle	(1 281 121)	(81 645)
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie individuelle euro	(93 055)	(65 443)
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie collective (hors PLP)	951 664	(2 766 235)
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie collective (hors PLP) euro	(220 396)	(16 302)
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques PLP	1 797 130	(335 671)
Total Autres produits liés à l'activité Assurance	2 072 909	(239 101)

25.**Autres charges directes liées à l'activité Assurance**

	2017	2016
Intérêts du dépôt de la réassurance	(2 069 746)	(2 089 509)
Intérêts sur les comptes de dépôt des assurés	(28 875)	(32 645)
Intérêts sur les comptes courants vie collective	1 614	75
Frais bancaires sur prestations versées	(98 150)	(95 984)
Frais de dossiers	(100)	(100)
Commissions des courtiers	(2 701 511)	(2 894 141)
Geste commercial	-	(232)
Résultat de change non réalisé	(384 167)	(410 137)
Total Autres charges directes liées à l'activité Assurance	(5 280 935)	(5 522 673)

26.**Résultat net Réassurance**

	2017	2016
Résultat Réassurance vie individuelle	422 386	316 658
Résultat Réassurance vie collective	1 210 020	1 273 514
Résultat net Réassurance	1 632 406	1 590 172

Résultat Réassurance vie individuelle

	2017	2016
Primes uniques	(550 537)	(403 969)
Rentes	1 541 656	1 331 961
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1 027 665)	(1 009 689)
Surintérêt	(131 626)	(129 364)
Constitution (Dissolution) Capitaux de prévoyance	1 618 223	1 537 408
Diminution (Augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(1 623 144)	(1 464 615)
Résultat technique	595 479	454 927
Correction résultat technique années antérieures	(41 466)	(8 904)
Correction c/c réassureur années antérieures	41 466	8 904
Résultat Réassurance vie individuelle	422 386	316 658

Résultat Réassurance vie collective

	2017	2016
Primes uniques	(198 542)	(269 697)
Rentes	3 415 999	3 176 382
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1 042 082)	(1 079 820)
Surintérêt	(130 389)	(135 129)
Constitution (Dissolution) Capitaux de prévoyance	207 115	661 597
Diminution (Augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(2 525 474)	(2 540 401)
Résultat technique	1 483 393	1 460 581
Correction résultat technique années antérieures	(142 983)	(51 938)
Correction c/c réassureur années antérieures	142 983	51 938
Résultat Réassurance vie collective	1 210 020	1 273 514

27.**Frais de fonctionnement**

	2017	2016
Personnel	(5 579 018)	(5 521 556)
Conseil d'administration	(1 528 111)	(1 413 342)
Loyer & charges	(879 190)	(901 217)
Frais de bureau	(453 208)	(397 120)
Amortissements	(257 288)	(288 227)
Informatique	(663 152)	(531 820)
Honoraires	(279 486)	(129 370)
Communication externe	(951 954)	(1 155 722)
Gouvernance	(1 571 489)	(1 456 075)
Total Frais de fonctionnement	(10 787 597)	(10 522 449)

80

28.**Impôts**

Selon l'art. 1 al. 3 de la loi du 3 décembre 1992, les Rentes Genevoises sont exonérées d'impôts, à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

29.**Honoraires de l'organe de révision**

Les honoraires de l'organe de révision pour la révision des comptes 2017 se montent à CHF 68 500. — .

30.**Demande de l'autorité de surveillance**

Néant.

31.

Engagements de prévoyance

Selon le courrier du 26 janvier 2018 de la Caisse Inter-Entreprise de Prévoyance Professionnelle, il ressort les points suivants :

1. Réserve de cotisations de l'employeur auprès de la CIEPP

Au 31 décembre 2016 CHF 0.-

Au 31 décembre 2017 CHF 0.-

2. Avantages économiques suite à un excédent de couverture

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteinte au 31 décembre 2017, aucun excédent de couverture (fonds libres) ne figure au bilan de la CIEPP au 31 décembre 2017.

3. Engagements économiques suite à un découvert

La CIEPP présentait un degré de couverture selon la norme légale de 113.4 % au 31 décembre 2016. Le degré de couverture estimé au 31 décembre 2017 sera proche de 118 %. Le degré de couverture définitif pourra être transmis dans le courant du mois de mai 2018.

4. Comme fondation commune avec une solidarité complète à l'intérieur du cercle de ses affiliés, la CIEPP n'établit pas la situation financière de chaque entreprise affiliée.

32.

Prêts sur police

	31.12.2017	31.12.2016
Montant Prêts sur polices	1 398 992	1 507 055

33.**Prêts hypothécaires suisses**

Les Rentes Genevoises ont en portefeuille des prêts pour un montant de CHF 41.4 millions au 31 décembre 2017 dans des prêts hypothécaires liés à la Fondation Hypotheka. Suite aux révélations concernant des malversations dans la société Hypotheka SA, un risque potentiel de perte a été identifié. Ce dernier ne peut pas être estimé de manière fiable. S'il venait à se réaliser, la perte serait couverte par la *Réserve de fluctuation de valeurs*. Compte tenu de ce qui précède et du niveau de cette réserve, aucune provision particulière n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2017, conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*. Néanmoins, par mesure de prudence et au vu des procédures et des négociations en cours avec les débiteurs, il a été décidé de reconnaître les revenus de ces placements à la date de réception des fonds uniquement et de ne pas tenir compte d'intérêts courus en fin d'année.

34.**Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Rentes Genevoises

En notre qualité d'organe de révision et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux *Swiss GAAP RPC* et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert agréé

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert agréé. Ce dernier examine chaque année si les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse offrent la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements et si les dispositions de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels sont validées sur la base du rapport de contrôle actuariel de l'expert agréé.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes *Swiss GAAP RPC* et sont conformes à la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse et au Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse.

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé

Didier Bridy
Expert-réviseur agréé

Genève, le 21 mars 2018

IMPRESSUM

Publication

Rapport annuel 2017, juin 2018

Imprimerie

Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier

Editeur

Rentes Genevoises

Tirage

1350 exemplaires

Responsables de la publication

Bertrand Loze, secrétaire général
et membre de la Direction
Sébastien Ramseyer, responsable marketing
et communication

Site internet

www.rentesgenevoises.ch

Graphisme

Essencedesign SA, 1006 Lausanne

Texter

JB COMM, 1920 Martigny

Photos

Pedro Neto :
pp. 1, 21 et 33

Yacht Club de Genève :
pp. 2, 22 et 34

William Gargiullo :
pp. 26 et 36

Global Running Adventures :
pp. 10 et 26

Boston Athletic Association (BAA) :
p. 36

EA7 Milano Marathon :
p. 36

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

